

2327 W 946

Colonies de vacances,

camp scout

centre aéré

14 pièces

15 pièces

44 pièces

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES RELATIONS
AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

PARIS, LE 9 AOUT 1956

78, Rue de Lille, Paris (VII^e) - Tél. : INV. 84-40

~~XXXXXXXXXX~~

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
5^{ème} Division

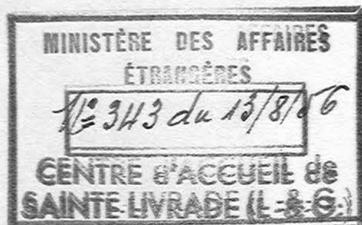
N^o 1429 SO/D5

NOTE

pour Monsieur

Le DIRECTEUR du CENTRE d'ACCUEIL de

SAINTE-LIVRADE

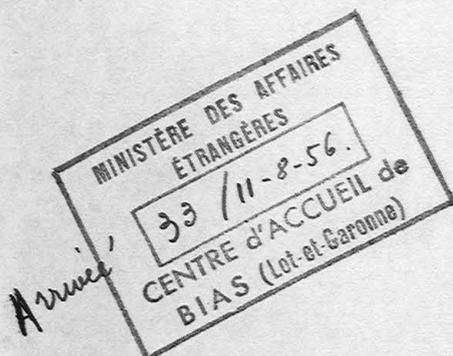


Je donne mon accord à la prolongation,
jusqu'au 15 Septembre, du séjour des moniteurs de
vacances à Sainte-Livrade.

Le matériel de jeux figurant sur la demande
fournie par Melle MINOT pourra être acheté en par-
tie soit dans la limite de 20.000 Frs./.

Le CHEF de la 5^{ème} Division du Service
des Affaires Sociales de la FOM

R. MOREAU



Arrivé,

ÉCOLE de GARÇONS
Centre de Rapatriés d'Indochine
de Ste-LIVRADE
((Lot-et-Garonne))

Sainte-Livrade, le - 5 AVR. 1957

Le Directeur de l'Ecole

à MONSIEUR LE DIRECTEUR

du Centre des Rapatriés d'Indochine

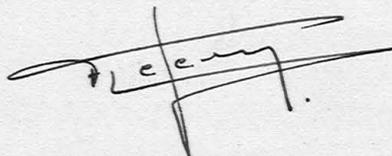
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en communication, la Circulaire m'informant du fonctionnement des Colonies de Vacances au cours de l'été 1957.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter à la connaissance des familles que les élèves du Groupe Scolaire pourront bénéficier des avantages indiqués, les demandes d'inscription devant m'être adressées le plus rapidement possible par le chef de famille qui devra porter, en même temps que la colonie choisie, le montant de la quote-part qu'il est disposé à verser.

A cet égard, j'attacherais du prix à savoir si votre Département peut, au moyen d'une subvention, contribuer à ces déplacements et, dans l'affirmative, quel en serait le montant.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Fernand LEFEVRE

N° 589 R/D

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

- AGEN -

Monsieur l'Inspecteur,

A la suite de la circulaire au sujet des Colonies de vacances que la Fédération des Oeuvres Laïques a bien voulu nous faire parvenir, nous avons reçu trente trois demandes d'inscription toutes au titre payant.

Nous pensons qu'il serait très utile du point de vue intégration à ce que nos enfants puissent vivre pendant les vacances au contact de ceux du département; il n'y aurait pas à prévoir d'alimentation spéciale.

J'ai l'honneur en conséquence de vous demander de bien vouloir réserver une suite favorable à ces candidatures et de nous faire parvenir les dossiers nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments respectueux.



PIERRE LEJEAL

Ecole Régionale d'Agriculture
de Ste-LIVRADE SUR LOT

Ste-Livrade, le 13 Mai 1958.

SCOUTISME FRANCAIS TROUPE
INTERFEDERALE

de Ste-LIVRADE SUR LOT (L. & G.)

Frs 100.000
" 000.000
" 17.000
" 60.000

Monsieur le Directeur,

Frs 000.000

La saison de mise sur pied des camps d'été battant son plein, nous venons une fois de plus solliciter de votre haute bienveillance votre accord et votre aide pour organiser celui des Scouts des Centres d'Accueil de Ste-LIVRADE et

BIAS.

L'effectif de notre troupe est actuellement de 26 garçons dont 21 enfants de rapatriés et 5 de la commune de Ste-LIVRADE. Pour le camp, nous comptons sur 30 garçons car viendront se joindre à nous nos anciens Scouts de l'année dernière qui suivent cette année des études comme internes dans des collèges ou lycées ou encore comme enfants de Troupe.

Par suite d'empêchements majeures, l'Equipe des chefs s'est réduite considérablement pour cette raison et afin de rendre quand même le plus efficace possible notre action, nous serions heureux de refaire ce grand camp à MIMIZAN-Plage dans l'enceinte du camp militaire comme nous l'avons fait l'année dernière.

Pour cela il nous faudrait en obtenir l'autorisation des Services du Génie de BORDEAUX. Or ces démarches avaient été faites par l'aimable intermédiaire de la Direction des Centres d'Accueil. Les contacts étant assez étroits entre vous et de service, serait-il incorrect et abusif de notre part de vous demander d'être notre interprète auprès des autorités militaires intéressées. Il nous faut pour mener à bien cette affaire :

- 1) l'autorisation de camper dans l'enceinte du camp du 15 Août au 15 Septembre 1958.
- 2) l'autorisation de pouvoir nous servir dans l'état où elles sont et sous notre entière responsabilité les baraques n°32-24-44 - ces numéros sont pris sur le plan de masse n°2.

L'expérience de l'année dernière ayant été concluante, la réussite du camp parfaite, nous ne croyons pas qu'il y est de graves difficultés de ce côté.

Il n'en n'est pas de même, hélas ! pour la deuxième requête que nous allons vous formuler.

Nos Scouts étant comme vous le savez, en presque totalité enfants de rapatriés, et connaissant toute la sollicitude que porte Vos Services Sociaux à tous les groupements éducatifs de jeunesse. Nous osons devant les difficultés immenses qui nous écrasent, vous solliciter une aide financière. Vous connaissez nos faibles moyens et vous savez aussi que sans une aide extérieure, il nous est pratiquement impossible de continuer notre oeuvre formatrice. Nous y sommes arrivés jusqu'ici que grâce à votre immense compréhension, à celle des Services Sociaux de votre Ministère, sans oublier, bien sûr la grande solidarité Scoute qui a joué son plein.

...../...

Ste-Livrade, le 13 Mai 1958.

LEJRAL
Régionale d'Agriculture
Ste-LIVRADE SUR LOT
SCOUTISME FRANÇAIS TROUPE
INTERPELAGIAIRE

~~Titre est pas de même~~

A titre d'exemple, voici rapidement esquivé nos maigres ressources pour le futur grand camp.

Subvention probable d'aide aux vacances		
allocations familiales	100.000	Frs
Subvention du scoutisme français	25.000	"
Subvention Jeunesse et de Sports	17.000	"
Participation des familles (environ)	60.000	"
	<hr/>	
Total	202.000	Frs

Au total 202.000 Frs, or il nous faut un minimum de 400 frs par jour et par personne soit 252.000 Frs pour les 21 jours de camp. Il nous faut trouver coûte que coûte 50.000 Frs d'ici Juillet.

Vous serait-il possible en notre nom de présenter cette audacieuse requête aux Services Sociaux de votre Ministère ?

Nous sommes convaincus, Monsieur le Directeur, que vous comprendrez notre pénible situation et que vous serez comme vous l'avez toujours fait le maximum pour nous aider à continuer notre action auprès de nos garçons des Centres d'Accueil de Ste-LIVRADE et de BIAS.

Pour eux, par avance, nous vous en remercions.

Croyez, Monsieur le Directeur, en nos sentiments les plus respectueux et en notre profonde reconnaissance.

Signé : LEJEAL Pierre.

N° 643 A/D

Monsieur le Président de la Fédération
des Oeuvres Laïques
8 Bis Boulevard Carnot

- AGEN -

Monsieur le Président,

Comme suite à notre entretien du 9 Mai, j'ai l'honneur de vous adresser 29 dossiers d'inscription pour les Colonies de Vacances. Je vous demanderai de bien vouloir accepter que le versement des participations familiales soit effectué globalement par nos soins dans la 2ème quinzaine de Juin ou de Juillet suivant les convois accordés, ceci pour permettre aux familles de percevoir leurs allocations familiales.

A la suite de la visite médicale, il a été recommandé à deux fillettes : LE CRENN Marie-Rose et Marie-Jeanne une colonie en montagne, au lieu du Bord de Mer. Je me permets donc de soumettre ce cas à votre bienveillance. Enfin, 2 enfants, pupilles de la Nation : LATARGERE Jean-Luc et Jean-Pierre, inscrits pour une Colonie en Montagne, bénéficieront d'une participation aux frais par l'office des Anciens Combattants, mais cet organisme nous réclame une attestation de la Fédération des Oeuvres Laïques, confirmant l'acceptation de ces enfants à une des Colonies de l'Oeuvre.

Je vous serais infiniment reconnaissant, s'il vous était possible de nous délivrer cette pièce afin que nous puissions la joindre à la demande d'aide aux vacances formulée par mon service auprès de l'office des Anciens Combattants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux./.



[Signature]
E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

NEIGH/ST

Transmis à Monsieur l'Inspecteur

Cette question intéresse à la fois BIAS et Ste-LIVRADE.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des Services du Génie à BORDEAUX pour obtenir, comme l'année dernière, l'autorisation de camper dans l'enceinte du camp de MIMIZAN - Plage du 15 Août au 15 Septembre en utilisant les baraquements n°s 32-34 et 44. Le chef des Scouts, Monsieur Pierre LEJEAL, prend la responsabilité de restituer les locaux en parfait état et nous pouvons lui faire confiance.

En ce qui concerne l'aide financière, je propose une subvention de trente mille francs qui serait réglée sur présentation d'une facture réglementaire./.



Leub 7

N^o 778/ST D

Monsieur le Président
de la Fédération des Oeuvres Laïques
8, bis, Boulevard Carnot

- AGEN -

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre en date du 7-6-58, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous acceptons votre proposition d'aiguiller sur la mer les enfants proposés pour la montagne. Toutefois, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez consentir une dérogation en faveur de quatre enfants pour lesquels le médecin traitant a recommandé la montagne. Il s'agit de :

- AYNE Marie-Louise - 10 ans.
- AYNE Aline 9 ans.
- VILMONT Maurice 10 ans.
- VILMONT Louis 8 ans.

D'autre part, Madame LATARGERE souhaiterait que ses enfants Jean-Luc et Jean-Pierre puissent faire partie du premier convoi mer.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

FÉDÉRATION

DES

ŒUVRES LAÏQUES
DE LOT-ET-GARONNE

Reconnue d'utilité publique
(Décret du 14 avril 1953)

8 bis, Boulevard Carnot

AGEN

TÉLÉPHONE 11.19

C. C. P. 128.237 Bordeaux

Agen, le 7.6.58 195

Le Président Fédération
à Monsieur le Directeur du
Centre de St. Livrade

Colonis de Vacances

J'ai 12 dossiers et demandes
de colonis pour la montagne.

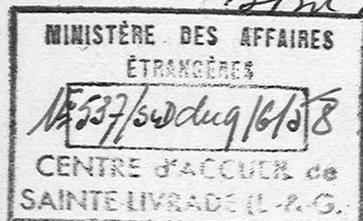
Je n'ai, à côté, aucune
place disponible.

C'est pourquoi, je vous ai
proposé de les aiguiller vers la
mer.

Faites - moi savoir
d'extrême urgence si cette
proposition est acceptée.

Si non, spécifiez quels sont
les enfants dont les candidatures
sont à supprimer.

Mille remerciements



Aymeri Marie - Louise

10 ans -

" Marie

9 ans -

Hilmaut Maurice

10 ans -

" Louis

8 ans

ÉDUCATION
DES
ENFANTS LAÏQUES
DE LOT-ET-GARONNE
A.G.E.

Handwritten signature

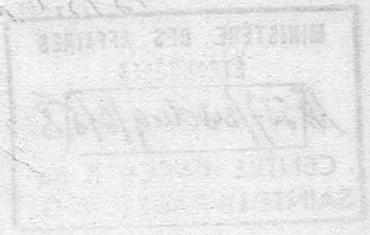
TÉLÉPHONE 11.19
C. C. P. 128.337 Bordeaux

Mme - 1^{er} cours de enfants (catégorie)
jeune fille et jeune femme -

Pour les autres Mme 3^e cours

Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Large handwritten signature or flourish.



COLONIES DE VACANCES 1958.

LAPARADE

~~Alain COSTERBA 6ans..... 3eme Convoi.~~
Camille DAO THI NHI 6ans..... 3eme Convoi.
Jacqueline NG VAN TU 6ans ~~7/2~~..... 3eme Convoi.
Charles LE CRENN 5ans 1/2..... 3eme Convoi
Alain PARQUIER 6ans..... 1er Convoi

M E R 1er Convoi.

Jacqueline MOREAU 9ans.....
- Jean Claude FAURIS 8ans
- Gaston GABOU 7ans
- Laurent HENRI 8ans
Nicole ARPAGE 9ans
- Jean Paul ARPAGE 8ans
- Philippe ARPAGE 7ans →
Andrée TABORSKY 8ans
- Serge NGUYEN -DURAN 7ans •
- Laurent HACHETTE 8ans 1/2
Anna HACHETTE 7ans
- Emile PARQUIER 10 ans

M E R 3eme Convoi.

- Henri EKEMPER 10 ans
- Bernard LUCO 7 ans
Marie Joséphine LUCO 9 ans
Nicole LUET 11 ans
- Jean LUET 9 ans
Marguerite BARAT 8 ans
- Aymé BARAT 10 ans

*marie Rose le crenn. 10 ans -
marie Jeanne le crenn 7 ans.*

M O N T A G N E 1er Convoi.

Jean Luc LATARGERE 12 ans) si possible Estaing
Jean Pierre LATARGERE 12ans)
Alain DUPRET 10 ans
Marie Jeanne DUPRET 8) Bagnis
Emilienne VILMONT 13 → ESTAING

M O N T A G N E 1er CONVOI suite

Marie Louise Ayme 10 ans

Aline Ayme 9 ans

} Bagnis

2eme Convoi.

Louis VILMONT 8 ans

Maurice VILMONT 10 ans

Alfred VILMONT 9 ans

} Bagnis

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

COLONIES DE VACANCES 1958.

Composition de la famille	Demande d'inscription en faveur de =	Age	Observations		
- PARQUIER Pierre épouse et 8 enfants	PARQUIER Alain	7 ans	Leparade	1°	Convoi
- Mme LECRENN = 3 enfants	LECRENN Charles	6 ans	"	3°	Convoi
- Mme DAO THI NHI = 3 enfants	DAO THI NHI Camille	6 ans	"	3°	Convoi
- NGUYEN VAN THU Jacques épouse et 8 enfants	NG. VAN THU Jacqueline	6 ans	"	3°	Convoi
- FAURIS François épouse et 5 enfants	FAURIS Jean Claude	9 ans	Mer	1°	Convoi
- Mme GABOU (3 enfants)	GABOU Gaston	6 ans	"	"	"
- Mme HENRI = 1 enfant	HENRI Laurent	8 ans	"	"	"
- ARPAGE Charles épouse et 11 enfants	ARPAGE Jean Claude ARPAGE Philippe	9 ans 7 ans	"	"	"
- DURAN Robert concubine et 4 enfants	NGUYEN Serge	7 ans	"	"	"
- HACHETTE Gaston épouse et 5 enfants	HACHETTE Laurent	9 ans	"	"	"
- PARQUIER Pierre épouse et 8 enfants	PARQUIER Emile	10 ans	"	"	"
- Mme MOREAU = 5 enfants	MOREAU Jacqueline	9 ans	"	"	"
- ARPAGE Charles épouse et 11 enfants	ARPAGE Nicole	9 ans	"	"	"
- TABORSKY Louis épouse et 7 enfants	TABORSKY Andrée	8 ans	"	"	"
- HACHETTE Gaston épouse et 5 enfants	HACHETTE Anna	7 ans	"	"	"
- EIKEMPER Wilhem épouse et 2 enfants	EIKEMPER Henri	10 ans	Mer	3°	Convoi
- LUCO Marcel épouse et 9 enfants	LUCO Bernard	7 ans	"	"	"
- Mme LUET = 5 enfants	LUET Jean	9 ans	"	"	"
- Mme BARAT = 5 enfants	BARAT Aymé	10 ans	"	"	"
- LUCO Marcel épouse et 9 enfants	LUCO Marie Joséphine	9 ans	"	"	"
- Mme LUET = 5 enfants	LUET Nicole	11 ans	"	"	"
- Mme BARAT = 5 enfants	BARAT Marguerite	8 ans	"	"	"
- Mme LECRENN = 3 enfants	LECRENN Marie Rose LECRENN Marie Jeanne	10 ans 7 ans	"	"	"
- Mme MOUTOUH = 3 enfants	LATARGERE Jean Luc LATARGERE Jean Pierre	12 ans 12 ans	Montagne	1°	Convoi (si possible Estaing
- DUPRET Pierre épouse et 6 enfants	DUPRET Alain DUPRET Marie Jeanne	10 ans 8 ans	"	"	" (si possible Bagnères
- Mme VILMONT = 2 enfants	VILMONT Emilienne	13 ans	"	"	" (si possible Estaing
- Ayme Louis épouse et 6 ans	AYME Marie Louise AYME Eline	10 ans 9 ans	"	"	" (Bagnères

- VILMONT François
épouse et 8 enfants

! VILMONT Maurice
! VILMONT Louis
!

! 10 ans
! 8 ans
!

! Montagne 2° Convoi

! " " "
! " " "
!

} Bagnères

- Mme VILMONT = 2 enfants

! VILMONT Alfred
!

! 9 ans
!

! " " "

Sainte-Livrade, le 7 Mai 1958.

Le Directeur du Centre,



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

COLONIES, CAMPS DE VACANCES 1960

En 1959, 2.981 enfants totalisant 62.543 journées ont fréquenté nos centres de vacances.

Les oeuvres confessionnelles affiliées à l'U.F.C.V. n'ont reçu que 1.372 enfants.

Ce magnifique résultat est l'aboutissement des efforts entrepris par nos militants et par les maîtres de l'Enseignement Public. Nous pouvons souligner que le sérieux avec lequel ont été préparés les dossiers de bourses a permis à de très nombreux enfants de situation modeste de bénéficier des joies du grand air.

Sur 110 bourses d'Etat 93 ont été accordées à des enfants fréquentant nos oeuvres et sur les 1.480 bourses distribuées par le Conseil Général et représentant 4.000.000 de francs, l'U.F.O.V.A.L. a eu satisfaction pour 1.094 dossiers présentés.

Les efforts doivent être poursuivis cette année.

Nous attendons les décisions des Caisses d'Allocations Familiales en ce qui concerne l'aide aux vacances pour fixer le prix de journée. Nous pensons qu'il sera sensiblement du même ordre que l'an passé sauf si la durée du séjour est portée à 24 jours au lieu de 21. Nous vous serions très reconnaissants de contacter les familles à ce sujet et de nous faire connaître sous huitaine leur position.

Pour apaiser les inquiétudes sur le plan financier, nous pouvons assurer que le nombre de bourses d'Etat (10.000 F) sera augmenté. Les crédits du Conseil Général sont maintenus.

Les Caisses d'Allocations Familiales continueront leurs efforts et il pourra être fait appel comme pour le passé aux oeuvres locales (Mairies, Amicales, Coopératives et sur le plan départemental (Office des Combattants, Population, Timbreantituberculeux, Pupilles, etc ...)).

Il y a intérêt à commencer immédiatement la prospection.

Nous serions particulièrement obligés à tous nos camarades instituteurs ou militants de centraliser dès à présent les noms des candidats aux colonies et camps de vacances 1960, d'insister auprès des familles pour obtenir des adhésions de principe, de nous tenir informés des résultats obtenus en remplissant et en nous retournant le questionnaire ci-joint avant le 15 Mars. Dès que nous serons en possession de ces résultats, nous ferons parvenir les imprimés nécessaires en vue de la constitution des dossiers de bourses pour lesquelles les quotients familiaux retenus seront vraisemblablement de l'ordre de 9.000 F pour les bourses d'Etat et 14.000 F pour les bourses du Conseil Général.

Agen, le 8 avril 1960

SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

L'Inspecteur d'Académie

à

Mmes et MM. les Chefs des Etablissements
du Second degré, techniques, Centres
d'apprentissage et premier degré.

Objet : Colonies de Vacances - Fiches de liaison.

Les fiches de liaison sont obligatoires pour les enfants partant en colonie de vacances. Elles doivent porter les résultats des visites médicales scolaires.

Pour les enfants qui auront passé cette visite, il suffira de faire parvenir les fiches de liaison à Mme le Docteur ORMAND, Médecin Inspecteur Départemental, Service de Santé Scolaire, Inspection Académique, Cité Administrative Lacuée, AGEN, qui les retournera dûment complétées.

IMPORTANT - Les fiches de liaison seront reçues par le Service de Santé Scolaire jusqu'au 7 juillet : passée cette date, les familles s'adresseront à leur médecin traitant.

PERMANENCES -

Pour les enfants n'ayant pas subi la visite médicale scolaire ordinaire, des permanences sont prévues pour assurer la mise à jour de leur fiche de liaison. Ces élèves pourront se présenter au cours des mois de mai et juin :

1° - Pour les Etablissements du 2ème degré, Techniques, C.A, aux permanences médicales ordinaires prévues pour ces établissements.

2° - Pour les écoles du premier degré :

AGEN - Centre médico-scolaire, rue Mirabeau : 2ème jeudi de 10 h à 12 h, 3ème samedi de 10 h à 12 h.

VILLENEUVE S/LOT - Centre médico-scolaire, rue Pasteur : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.

FUMEL - Centre médico-scolaire : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.

MARMANDE - Centre médico-scolaire (Stade) : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.

TONNEINS - Centre médico-scolaire (Maternelle) : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.

NERAC - Centre médico-scolaire (Tribunal) : 1er lundi de 14 h à 17 h.

CASTELJALOUX - Dispensaire : 3ème vendredi de 14 à 17 h.

HOUEILLES - Mairie : 3ème mercredi de 14 h à 17 h.

DAMAZAN - Mairie : 3ème mardi de 14 h à 17 h (17 mai et 21 juin).

A défaut, les fiches de liaison pourront être remplies par le médecin traitant.

Pr l'Inspecteur d'Académie, p.a.
Le Médecin Inspecteur Départemental,

Dr J. Ormand
Dr J. ORMAND.

Agenc. le 22 avril 1960

L'inspecteur d'Académie

Mmes et MM. les Chefs des Établissements
de Second degré, techniques, Centres
d'apprentissage et premier degré.

Objet : Colonies de Vacances - Fiches de liaison.

Les fiches de liaison sont obligatoires pour les enfants
partant en colonies de vacances. Elles doivent porter les résultats des vi-
sites médicales scolaires.

Pour les enfants qui auront passé cette visite, il suffira
de faire parvenir les fiches de liaison à Mme le Docteur ORMAND, Médecin
Inspecteur Départemental, Service de Santé Scolaire, Inspection Académique,
Cité Administrative Lacée, AGN, qui les retournera dûment complétées.

Les fiches de liaison seront reçues par le Service de Santé
Scolaire jusqu'au 7 juillet ; passée cette date, les familles
s'adresseront à leur médecin traitant.

Pour les enfants n'ayant pas subi la visite médicale scolaire
ordinaire, des permanences sont prévues pour assurer la mise à jour de leur
fiche de liaison. Ces élèves pourront se présenter au cours des mois suivants

- 1° - Pour les Établissements du 2ème degré, Techniques, C.A.;
aux permanences médicales ordinaires prévues pour ces établissements.
- 2° - Pour les écoles du premier degré :

- AGN - Centre médico-scolaire, rue Mirabeau : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.
- Centre médico-scolaire, rue Pasteur : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.
- Centre médico-scolaire : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.
- Centre médico-scolaire (Stade) : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.
- Centre médico-scolaire (Matornelle) : 3ème jeudi de 10 h à 12 h.
- Centre médico-scolaire (Tribunal) : 1er lundi de 14 h à 17 h.
- Dispensaire : 3ème vendredi de 14 à 17 h.
- Mairie : 3ème mercredi de 14 h à 17 h.
- Mairie : 3ème mardi de 14 h à 17 h (17 mai et 21 juin).

A défaut, les fiches de liaison pourront être remplies par
le médecin traitant.

Le Médecin Inspecteur Départemental,
Dr J. ORMAND, p.e.

Agenc. le 22 avril 1960
Le Médecin Inspecteur Départemental,
de santé scolaire,

J. Ormand
Dr J. ORMAND.

Transmis pour information à Mme l'Assistante Sociale du
Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE et de BIAS.

(10)

AVIS

Colonies et camps de vacances 1960 -

Les familles désirent faire inscrire leurs enfants en colonies et camps de vacances, à la mer ou à la montagne, sont priées de le faire savoir le plus vite possible à la Permanence du Service Social -

Comme l'an dernier, les boursiers d'allocations Familiales apporteront une aide pour le paiement du séjour en colonies. Selon la situation familiale, il est possible aussi de demander des bourses à divers organismes.

De toutes manières, si une petite participation est laissée à la charge des familles, elle est compensée par les bienfaits que retireront leurs enfants, tant au point de vue de leur santé que de leur développement.

Le Service Social
7 Mars 1960
Le Service Social

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

AGEN, le 16 JUIN 1960

Service Départemental de Lot-et-Garonne

Cité Administrative - AGEN
TÉLÉPHONE 30

Le Chef du Service Départemental

N° 2819
à rappeler /
EM/EB

à Madame BOURGOIS
ASSISTANTE SOCIALE
STE-LIVRADE

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note demandant l'aide du Service Départemental en faveur des enfants LATARGERE et BELMIMOUN inscrits pour un séjour aux colonies de vacances de la Fédération des Oeuvres Laïques.

En vertu des instructions en vigueur, je vous rappelle que les dits placements ne peuvent être accordés qu'après un avis médical. Un certificat médical précisant les nécessités du séjour devra être joint au dossier, ainsi qu'un certificat de présence à la colonie indiquant :

- 1°/ la durée du séjour,
- 2°/ le montant des frais engagés

les imprimés nécessaires vous seront adressés dès que les classes seront terminées.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.-

Le Chef du Service Départemental, p;i



(34)

MML/NR
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMISSARIAT
CENTRE D'ACCUEIL
POUR LES FRANÇAIS
RÉUNIS ET À L'ORIENTATION
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

PARIS, le 2 Juillet 1960

74, Boulevard Gouvion-St-Cyr

Tél. : ETO 78-60, 61, 62

EFO 15-26, 27, 28

4, rue Cambacérés (8è)

N° 809 /SFRI

Le Sous-PREFET,
Chef du Service des Français
Rapatriés d'Indochine

à



Monsieur le Gestionnaire du
Centre d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE

(Lot-et-Garonne)

O B J E T : Départ d'enfants en colonies de vacances.

Comme suite à un entretien téléphonique de ce jour avec Madame BOURGOIS-MARI, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à régler sur la caisse du Centre, dans la limite globale de 300 NF. les achats effectués par l'assistante Sociale en vue de compléter le trousseau des enfants suivants, partant en colonies de vacances.

- LE PELLETIER Alain
- LE PELLETIER Bernard
- OUSSANE Marie-Louise
- GAZE Cécile
- GAZE Jean Paul
- GAZE Paul

E. WATRIN

Vu,
le 5.7.60

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE ~~OFFICE~~ DÉPARTEMENTAL

DES

ANCIENS COMBATTANTS

ET VICTIMES DE GUERRE

DE LOT-ET-GARONNE

CITÉ ADMINISTRATIVE LACUÉE

AGEN

TÉLÉPHONE : 30 et suivants

N° 8248 /
à rappeler

Agen, le 4 Juillet 1960 19

Service

Le Secrétaire Général de ~~l'Office~~ Départemental

à Madame BOURGLOIS
Assistante Sociale
SAINTE-LIVRADE

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note demandant l'aide du Service Départemental en faveur des enfants LATARGERE et BELMIMOUN inscrits pour un séjour aux colonies de vacances de la Fédération des Oeuvres Laïques.

En vertu des instructions en vigueur, je vous rappelle que les dits placements ne peuvent être accordés qu'après un avis médical, précisant les nécessités du séjour, devra être joint au dossier, ainsi qu'un certificat de présence à la colonie indiquant :

- 1°) la durée du séjour.
- 2°) le montant des frais engagés.

Les imprimés nécessaires vous seront adressés dès que les classes seront terminées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental par intérim.

Reunion de fusion -

*Contractuel au
moment
garde - voir
fiche -*

*de fusion
demande de fusion de
20 Rue St. Louis
Bordeaux*

(20)

28 Juin 1961

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

720/SLD.

Monsieur le Sous Préfet
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
4 rue Cambacérés
PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous transmettre avec avis favorable
un rapport de Madame BOURGOIS Assistante Sociale au Centre concernant
une demande de secours pour l'achat de trousseaux à certains enfants
qui partiront cet été aux colonies de vacances.-



Ste-Livrade le 28 Juin 1961

Madame BOURGOIS
Assistante Sociale
au Centre d'Accueil
SAINTE LIVRADE S/LOT

à Monsieur le Sous Préfet
Chef du Service
des Français rapatriés
d'Indochine
4 rue Cambacérés - PARIS 8 ème

S/C de Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter une aide trousseau pour certains ^{des} enfants inscrits aux Colonies de Vacances cet été.

Trente deux enfants du Centre de Ste-Livrade doivent partir cet été. Les familles ont fait un réel effort pour participer aux frais de séjour. Pour certaines l'achat du trousseau nécessaire représenterait une très lourde charge et nous demandons

1°/ Une aide de 100 N.F. pour :

- Jacques GUYON DE CHEMILLY (seul enfant à charge d'une mère veuve et infirme - pas d'allocations familiales)
- Maurice BONNIERE (seule enfant à charge de ses parents tous deux infirmes)
- Suzanne FURSTOHS (famille de 4 enfants à charge - père hospitalisé en service tuberculeux depuis 8 mois)

2°/ Une aide trousseau de 80 N.F. pour chacun des enfants suivants :

CHEVTCHOUK Alexis (père et mère âgés et infirmes)
CHEVTCHOUK Jacqueline
CHEVTCHOUK Marcel

HANNOTEAUX Joëlle (mère veuve avec 8 enfants)
HANNOTEAUX Josette
HANNOTEAUX Josiane

BUI Marie Jeanne (père adoptive infirme - 2 enfants à charge)

..//..

- BOUILLON Monique (mère divorcée, remariée à M. FUYNEL qui a 5 enfants
- BOUILLON Gisèle (à charge - 3 BOUILLON - 2 FUYNEL

- LUET Nicole (mère veuve en congé de maladie)
- LUET Jean Laurent

- GABOU Gaston (mère veuve - 3 enfants à charge)

- BARAT Marguerite (mère veuve

- LECRENN Charles (mère seule)

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, avec mes remerciements,
l'expression de mes salutations distinguées.

BOURGOIS D.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Bourgois', written over a horizontal line.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMISSARIAT À L'AIDE
ET À L'ORIENTATION
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

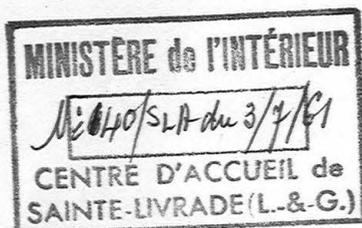
Service des Français
Rapatriés d'Indochine

-:-

PARIS, le 29 Juin 1961

~~74, boulevard Gouvion-Saint-Cyr~~~~PARIS XE 0850 XIXE~~~~XE 01 1528 XXIX~~4, rue Cambacérès (8^e)N° 685 -SFRI

Le Sous-Préfet,
Chef du Service des Français Rapatriés
d'Indochine



à

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil
de

- SAINTE-LIVRADE -*Duport*

O B J E T : Trousseaux des enfants placés en colonies
de vacances.

REFERENCE : Votre 720 du 28 Juin 1961.

Comme suite à votre transmission citée
en référence, du rapport de l'Assistante Sociale
concernant les départs d'enfants en colonies de vacan-
ces, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous
êtes autorisé à régler sur votre Caisse, les achats
de vêtements nécessaires à la constitution des trous-
seaux dans la limite de :

- 100 NF. pour Jacques GUYON DE CHEMILLY *Dépen = 88,40 Ret = 11,90*
- 100 " " Maurice BONNIERE
- 100 " " Suzanne FURSTOHS *Dépen = 73,30 - Ret = 6,70 n.f.*
- 80 Nf. pour Alexis CHEVTCHOUK
- 80 " " Jacqueline CHEVTCHOUK *Ret = 24,00 f.*
- 80 " " Marcel CHEVTCHOUK *Dépen = 205,25 Ret = 34,75*

540

Repart: 540

- 80 NF.	pour	Joëlle HANNOTEAUX	} 240 N.F. - 32 = 132,00 - Rate: <u>42,20</u>
- 80 "	"	Josette HANNOTEAUX	
- 80 "	"	Josiane HANNOTEAUX	
- 80 "	"	Marie-Jeanne BUI	- depense: 78,50 - Rate: <u>1,10 N.F.</u>
- 80 "	"	Monique BOUILLON	} 240 N.F. - 32 = 102,30 - Rate: <u>57,70</u>
- 80 "	"	Gisèle BOUILLON	
- 80 "	"	Jean Laurent LUET	} 240 N.F. - 32 = 108,50 - Rate: <u>50,50</u>
- 80 "	"	Nicole LUET	
- 80 "	"	Gaston GABOU	depense = 52,50 Rate: <u>27,50</u>
- 80 "	"	Marguerite BARAT	44,00 35,00 N.F. - dep: 6,50 - Rate: <u>73,50</u>
- 80 "	"	Charles LECRENN./.	dep. 61 N.F. Rate: <u>19 N.F.</u>

Total: 1420 N.F.

Le Chef de Service,

E. WATRIN

MINISTRE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

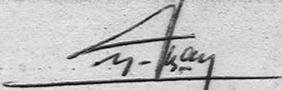
N O T E

Dépenses effectuées comme suite à votre autorisation par note n° 685/SFRI
en date du 29.7.61.

Achat effectué au mois de juillet	293,35
- d'Août	<u>915,50</u>
Total des dépenses effectuées à ce jour =	1.208,85 N.F.
sur une somme globale accordée de : 1?.....	1.420,00 N.F.

Ste-Livrade le 30 Août 1961

Le Gestionnaire du Centre

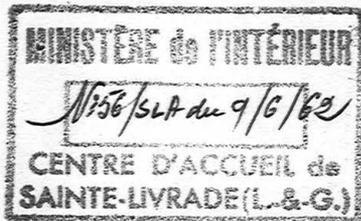

M. TURSAN.

MML/MD

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX RAPATRIÉS

Direction de l'Administration
Générale et de l'Accueil
-:-
Service d'Accueil des
Français Rapatriés d'Indochine
-:-

N° 607 -SFRI



OBJET :

Aide pour les trousseaux
des colonies de vacances.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que,
comme les années précédentes, une aide pourra être
accordée aux enfants des familles nécessiteuses qui
ont besoin de trousseaux pour partir en colonies de
vacances.

Je vous prie de trouver ci-joint la liste
des bénéficiaires de cette aide. Cette liste est confor-
me à celle qui m'a été soumise par l'Assistante Socia-
le, sauf en ce qui concerne les enfants DUPRET. Mon-
sieur DUPRET ayant un emploi et bénéficiant en outre
du logement et de l'éclairage à titre gratuit, j'estime
qu'une aide supplémentaire du Service ne se justifie
pas pour lui./.

PARIS, le 8 JUIN 1962
4, rue Cambacérès (8è)

Le Sous-Préfet,
Chef du Service d'Accueil des Français
Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur le Gestionnaire du Centre
d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

Vu,
le 10.6.62
A.
A. May

E. WATRIN

ENFANTS AYANT BESOIN D'ETRE EQUIPES POUR LEUR DEPART EN COLONIES DE VACANCES
 de famille infirme ou hospitalisé :

	920,00 NF
<u>Enfants de femmes seules :</u>	
X - LEGRAND Michel	60,00 "
X - LEGRAND René	60,00 "
<u>Montant demandé :</u>	
X - SINOURETTY Louise	80,00 "
X - SINOURETTY Raoul	40,00 NF
X - DOUARD Paulette	40,00 "
X - LECAS Madeleine	40,00 "
X - CASSIN MOHAMED	40,00 "
X - CLAVERIE Jean-Claude	40,00 "
X - fils Mme PAYET	
X - CHAPUIS Christiane	40,00 "
X - SERA Serge	40,00 "
X - fils de Mme HOANG THI THO	
X - MAILLE Guy	60,00 "
X - MAILLE Raymond	60,00 "
- VAYSSETTE François	60,00 "
X - MARIANI Françoise	60,00 "
X - enfants Mme NGUYEN THI QUY	
- TRUONG Paulette	60,00 "
X - TRUONG Lucien	60,00 "
X - enfants Mme TRUONG DINH THU	
- LUONG NHU TRUAT Jean-Marie	60,00 "
X - LUONG NHU TRUAT Daniel	1.300,00 NF
- FRECHE Abel	80,00 "
X - FRECHE Daniel	80,00 "
- FRECHE Raymond	80,00 "
- HELLMUTH Roger	80,00 "
X - HELLMUTH Daniellye	80,00 "
X - HELLMUTH Jean-Pierre	80,00 "
X - BALLOUX Claire	80,00 "
- BALLOUX Claude	80,00 "
- BALLOUX Louise	80,00 "
X - APOSTOLI Jacques	80,00 "
X - APOSTOLI Jean	80,00 "
- APOSTOLI Robert	80,00 "
- enfants Mme LE VAN NHAN	
- HAMAIDE Charles	80,00 "
X - HAMAIDE Henriette	80,00 "
X - HAMAIDE Hélène	80,00 "
X - HANNOTEUX Jackie	80,00 "
X - HANNOTEUX René	80,00 "
X - HANNOTEUX Josette	80,00 "

à reporter ... = 920,00 NF
 .../2

Report ... = 920,00 NF

Enfants de Ménages dont Chef
de famille infirme ou hospitalisé :

X - LEGRAND Michel)	60,00	"
X - LEGRAND René)		
- SINOURETTY Louise)	80,00	"
X - SINOURETTY Raoul)		
- SINOURETTY Marie)		
- CASSIM Ali)	80,00	"
X - CASSIM MOHAMMED)		
- CASSIM Henri)		
- CHEVCHOUK Alexis)	80,00	"
X - CHEVCHOUK Marcel)		
- CHEVTCHOUC Jacqueline)		
X - MANGEL Roger)	40,00	"

Enfants de ménages :
(Salaire chef de famille insuffisant)

X - BOUILLON Monique)	40,00	"
X - BOUILLON Gisèle)		
enfants Mme FUYNEL			

TOTAL = 1.300,00 NF

LISTE DES ENFANTS DU CAFI PARTANT EN VACANCES

- refuse* [ALBERT Patrick chez M. DARRACQ, 64260 Bager d'Arudy
- BERGER Brigitte chez M. FARRI, rue des 4 Consuls. 32 Fleurance
- BOUQUET Pauline Chez M. VARGAS, 38 Cité Chateau-Gayard, 33 Libourne
- CAZES Charly chez M. ALEX, 26 Résidence Godard, 33110 Le Bouscat
- COURSIER Brigitte chez M. LAFFON, 1010 N5 Cité du Grand Parc, en tout
+ Camp à Saintes en juillet 33300 Bordeaux
- CAZES Sophie chez M. LABAT, 64350 Arroses
- DUPRAT Patricia ~~chez M. BIERRE, Saint Martin du Bois, 33 Coutras~~
WALTER - 12 r. Marquente Cagnos - 64000 PAU
- DUPRAT Yannick ~~chez M. COURTIAGE, Limousin, Pau~~
CAUSSEQUES - 2 r. de la Digue - 64100 BAUDREIX -
- ? FANTON d'ANDON Martine, chez M. DUFOUR, 3 rue du Commandant Passicot
~~64700 Handaye~~ 64700 Handaye
- ? FANTON D'ANDON Patrick chez M. LURET, 33760 Targon
- ? FANTON D'ANDON Gisèle Chez HAZARCA SAPPARAT, Ecole Publique de ~~Passacou~~ ^{CARRESSE}
64, La Bastide Clairance 64270 SALIES de Béarn
- ? FANTON D'ANDON Hélène chez M. TESSANDIER, Madran, 33 St L'uis de
Montferrand
- ? FANTON D'ANDON Brigitte, chez M. MAURY Résidence les Myrtilles
60 rue de Macau, 33 Bordeaux
- FORGET André, chez Père BROSSARD, Curé de Targon.
- GERVAIS Paulette chez M. LAVIGNE, "Campot", 40, Caunelle
- JALABERT Philippe, chez M. FLE FLORET, 26 rue du Bon Secours, 15 Murat
- LAPARRE Véronique Chez M. VEYSSET, Villereal
- LOMET René chez M. PUPARD " La Pauze" 24600 Celles
- LOUIS Marie-France Chez M. GARBAU, la Chaumine, rue de l'Ayguelongue
64420. Soumoulou
- LOUIS Rémy chez M. ~~ANGLOER~~ ^{DAVID} 24 Fougueyrolles } " La Paponie"
- MODESTE Emile. ~~Chez M. LAROCHE, 239 rue de la Bénauge, Bordeaux~~
^{BENETEAU} } 24530 JUMILLAC le Grand
- MORICHON René et André, Chez M. RAFIN " Cluzeau" 33 St Louis de
Montferrand
- NGUYEN Odile Chez M. ~~BOSCHER~~ ^{en camp à Saintes} " Fémina" 24 Bergerac
- NGUYEN CRASBERCU François chez M. BARRE, au Baradis, 33 St Médard de
Guizières
- ne partent pas* [N.uyen VAN Y Jean chez M. BENETEAU, La Paponie, 24630 Jumillac le Grand
- NGUYEN VAN Y Gabriel, Chez M. DAVID, La Paponie, 24630, Jumillac le Grand
- NICOLAS Albert, chez M. CANTAIS, 16 rue Mathilde, 33 Le Bouscat
- Etienne — idem — idem
chez M^r BABIN - St Pierre des Echaubroges
79-700 -

NICOLAS René chez M. JACQUIER " Mignoy" 33 Léognan
Richard idem idem

NICOLAS Martine chez M. DUBEDAT, Ir rue Ch. Baylac, 47 Marmande

~~NICOLAS Simone, chez M. POUGET, St Jean de Thurac, 47~~

SACCONE Yvonne Chez M. SETZES, 78 Cité de la ZUP du Garros, 32 Auch

SAMEL Armand chez M. HERVE, 33 Villegouge

SAMEL Marie Lîne, chez M. VIDEAU, 35 Avenue Chemin de la Vie, Amabarès 33

SEUSSE Francis chez M. MILHORAT, 23 rue Lanet, Le Bouscat 33

SEUSSE François chez M. KNIGHT, Beoune, 46 St Laurent les Tours

SEUSSE Noëlle chez M. DOMERCQ, Osmets par Chelle Debat, 64.

~~SINNOURETTY Roger, chez M. GLIDARD, 3 rue Guaille, 64 Orthez~~

SINNOURETTY Lambert, chez M. MALLEMOUCHE, rue de la Borie, 24 Le Bugue

SINNOURETTY Colette, ~~Pallas~~, 40200 Pontenx les Forges chez M. PALLAS

SINNOURETTY Emma, chez M. PLANTIER, 40300 Port-de-Lanne

SINNOURETTY Sophie, chez M. LAVERGERE, 24.

TASDEBOIS Thierry et Patrick, chez G. SAUTET, 36 Cours Reverseaux, Saintes

" Marcel, chez M. BOUDY, 33 Saint Louis de Montferrand

" Gilbert chez M. GILLES 56 bis rue G. Massier, 64 Oloron Sainte Marie

" Henriette, chez M. TROUILH, 10 Chemin Fauvat 64 Lescar

TO VAN TRONG André, chez M. PALLAS, 40200 Pontenx les Forges

TRUONG MING THAO Roger chez M. BORTHURY, 75 rue de Luze, 33 Bordeaux

DA FONSECA Cathy chez M. LALANNE, Maison "La Harde" 64610 Gouze

Da FONSECA Serge chez M. EMERY, St Vivien 47

FERNAND Serge chez M. FACHINETTI, 47 Villerséal

~~FERNAND Christian chez M. HEBERT, Chemin Thibeuf, 33 Léognan~~

CHABANE Michel, chez M. DABIN, Mauléon St Pierre des Echaubrognes 79700

FAIVRE Cyril Chez M. TEXIER, Résidence Moulin d'Ars, rue Renaudel 44

FAIVRE Christelle chez M. SOLAZ, Saint Eutrope de Born, 47. 33 Bègles

ISNARD Mylène chez M. HECHES, Roquebrune 32 Vic Fezensac

FUYNEL Fabienne, chez M. REINHARD Casseneuil. 47

A.V.- 4

PAU, le 20 VIII 1957

V^e RÉGION MILITAIRE

SERVICE DU GÉNIE

DIRECTION DES TRAVAUX
DU

GÉNIE DE PAU

CASERNE BERNADOTTE - PAU

TÉLÉPHONE 29-71 - 29-72

POSTE N°

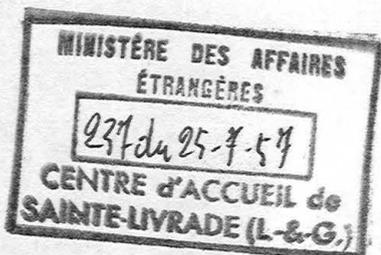
N° 4135 /D.C

Le Lieutenant-Colonel D U S S A N S
Directeur des Travaux du Génie de PAU,

à Monsieur le Délégué du Service des
Affaires Sociales pour le Lot-et-Garonne
Centre d'Accueil

à SAINTE-LIVRADE

(Lot et Garonne)



Objet - Camp scout à MIMIZAN (Landes)

Par Note de service en date du 17 Juillet 1957, le Général
Commandant la 5^e Région Militaire à TOULOUSE a autorisé le Service social du
Département des Relations avec les Etats Associés, à organiser un camp scout
sur le terrain militaire de MIMIZAN, du 1^{er} au 31 Août 1957.

En vue de l'établissement de la convention destinée à fixer les
conditions d'occupation du terrain et du choix des baraques à mettre à la dispo-
sition de votre service, j'ai l'honneur de vous proposer une réunion au camp de
MIMIZAN.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître le plus
rapidement possible et éventuellement, par téléphone, le jour et l'heure qui
vous conviendront le mieux pour cette réunion.

Mr Alquier

Si comme il me l'a été dit aujourd'hui, de
nouveaux cas de poliomyélite aggravent la situation
sanitaire de Ste Livrade, je ne pense pas que
nous puissions escompter une amélioration
pour le début du mois d'Août. Le camp scout
de Mimizan serait donc bien compromis.

Demandez à la Direction de la Santé leur avis et faire savoir au Colonel Dussans ce
que nous pouvons faire. Naturellement nous devons insister pour que le camp ait lieu.



[Handwritten signature]

1^{re} REGION MILITAIRE

LIX./ME.

MAJOR

TOULOUSE, le

17 JUIL 1957

4^e Bureau

Tél. CA. 49.51

poste : 220

NOTE de SERVICE

N° 3487 /4/GEN/

Clé. 4422.36

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
232 du 18-7-57
CENTRE D'ACCUEIL de
SAINT-LIVRADE (L.-G.)

OBJET - Camp Scout à MINIZAN

I. - Le service Social du Département des Relations avec les Etats Associés est autorisé à organiser un Camp de Scouts sur le terrain militaire de MINIZAN du 1er au 31 Août 1957.

Effectifs de la troupe : environ quarante

Cadres responsables :

- Mr. LEJRAL secondé par Mr. ZEGHADIN (tous les deux accompagnés de leurs épouses).

II. - Le Directeur Régional du Génie voudra bien faire établir une convention fixant les conditions d'occupation du terrain et précisant en particulier les points suivants :

- le séjour au Camp sera gratuit
- deux ou trois baraquas à désigner par un représentant du Génie en accord avec les cadres responsables seront mis à la disposition de la troupe de scouts.
- en cas d'accident survenant du fait des installations militaires la responsabilité de l'Armée sera entièrement dérogée.
- les détériorations et destructions (incendies) causées aux immeubles militaires seront à la charge des occupants.

III. - Le Colonel Cdt la subdivision de PAU voudra prendre toutes mesures qu'il jugera utile pour faciliter

****/****

*Camp
Scout
supplémentaire*

lin

- 2 -

l'installation de ce camp. Au besoin il prendra contact
avec M. le Délégué du Service des Affaires Sociales du
Département des Relations avec les Etats Associés -
Centre d'Accueil à SAINTE LIVRADE (Lot-et-Garonne)

Le Général de Brigade FAULCONNIER
Commandant prvt la 5^e Région Militaire :

P. O. Le Colonel BERNARD
Chef d'Etat-Major de la 5^e Région Militaire,



DESTINATAIRES :

- DIRECTION Régionale du GENIE
TOULOUSE (2 ex)
- SUBDIVISION MILITAIRE de PAU (2 ex)
- pour attributions -

COPIE A :

- Mr. le Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot-et-Garonne
à SAINTE LIVRADE (Lot-et-Garonne)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE N° 19

M. T. T. T. T.

N° 137 MSI

Les parents désireux d'envoyer leurs enfants en colonies
ou camps de vacances à l'expiration de l'année scolaire sont invités
à se réunir dans la salle de cinéma le mardi 25 Mars 1958 à 20 heures.

Madame l'Assistante Sociale et Monsieur Ayme donneront toutes
les explications nécessaires quant aux formalités à accomplir./.

Sainte Livrade, le 24 Mars 1958.

Le Directeur du Centre,



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

---:---:---:---:---:---:---
BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

---:---:---:---:---:---:---
REGION SUD - OUEST

N° 64 / GS

L'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

- P A R I S - (16ème)

A/S. : Camp Scout à MIMIZAN.

Réf. : Na 50/GS du 23 Mai 58.

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus copie de la Note de Service n°2570 du 19-6-58 du Général Commandant la 5ème R.M., autorisant l'organisation du Camp Scout à Mimizan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre accord téléphonique relatif à la subvention de 30.000 francs que vous avez bien voulu accorder

Copie à :

Mr. le Directeur du
Centre d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE

FAURE

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.-

gm

1er Juillet

8

N: 877/SUD

Monsieur l'Inspecteur
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

TRANSMISSION

J'ai l'honneur de proposer une subvention sur la base de 1.000 F par enfant. A l'origine, le Camp des Jeannettes n'avait pas été prévu et il nous est difficile de refuser aux filles ce qui a été accordé aux garçons.

En ce qui concerne le transport, je pense pouvoir l'assurer avec le concours de la Camionnette du Centre de Bias que Mr. PICAUDE consent, à mettre à notre disposition le 7 Juillet, sauf imprévu./.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

1er Juillet

8

N° 878/SLD

Mademoiselle A. RAFFARD

" La Salève "
147, route de Cahors

- AGEN -

Mademoiselle,

Votre honorée du 29 Juin a retenu toute mon attention et l'impossible sera fait pour vous être agréable.

Une subvention sera demandée à mon Chef de Service à Paris sur la base de 1.000 ₣ par enfant.

En ce qui concerne le transport, j'espère être à même de l'assurer avec le concours de la camionnette du Centre de Bias. En effet, deux camionnettes sont nécessaires car nous ne pouvons transporter plus de huit personnes par voiture. Le départ aura lieu de Sto-Livrade le 7 Juillet à 9 heures du matin. Rassemblement devant l'entrée des bureaux du Centre.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments dévoués./.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

AB.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUREAU des RAPATRIÉS
d'INDOCHINE

-:--:-

N° 1285 BRI

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 4 JUILLET 1958

Palais de Chaillot (16ème)

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS d'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES
d'ACCUEIL du SUD-OUEST
à SAINTE LIVRADE
(Lot et Garonne)



*Transmis à la Direction
du C.A. de Ste-Livrade
"pour les suites
à donner"
Faup
9.7.58*

2 copies

Suite à votre transmission 68/GS du 2 Juillet 1958, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Bureau des Rapatriés d'Indochine vous donne son accord pour une participation des Centres aux frais d'organisation des camps de Jeannettes de Monjoi où treize jeunes Eurasiennes ont été invitées.

Le montant de cette participation est fixé à 13.000 Frs.

Je vous prie de bien vouloir inviter les organisatrices de ce camp à faire établir par leurs fournisseurs et à vous adresser, dans la limite de ces 13.000 Frs, des factures correspondant à des dépenses occasionnées par la gestion du camp de Monjoi. Ces factures portant référence à la présente note, pourront être incluses dans le compte d'emploi d'un des Centres du Lot et Garonne./.



11 Juillet 8

D.A-39
N: 922/SLD

Mademoiselle A. RAFFARD

Camp des Jeannettes

à MONJOI

(Tarn & Garonne)

Mademoiselle,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que Monsieur NOREAU, Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine - Palais de Chail- lot - Aile Passy - Paris 16^e, a bien voulu accorder une participa- tion de 13.000 F aux frais occasionnés par le Camp des Jeannettes à Montjoi.

Pour me permettre de vous régler cette somme, vous voudrez bien m'adresser, à la date qui vous conviendra, mais avant le 15 Août, une ~~de~~ plusieurs factures en 4 exemplaires pour le montant de la participation. Cette facture devra porter la mention : "Certifiée sincère et véritable et conforme à nos livres".

Il serait certainement très agréable à Mr. NOREAU de rece- voir des Jeannettes une petite carte en souvenir du Camp.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, avec mes meilleurs voeux de bon séjour, l'expression de mes sentiments respectueux./.



LE DERNIER DE CHEQUE.



CAMP D'ÉTÉ
1958



— EFFORT —

M
-
M
-
Z
A
N
-
D
A
G
E

Frère Scout

Quand tu vas recevoir cette masse de Papier
Peut être vas-tu la feuilleter rapidement ... et ce sera
Domage - Car Elle contient Tout l'ensemble de
la Préparation du grand Camp.

Vous devez les lire et les Étudier en Patrouille
Puis afin de rendre plus efficaces nos activités et nos jeux
Profitez des derniers jours pour apprendre le Morse
Les Brélages chant et Diagrammes
Les Surliures

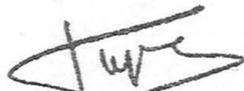
Les Assemblages
C. A. B. C. du Secourisme c'est à dire pose d'un garat
et secours d'urgence

Ce minimum de technique est indispensable et avec
un peu d'esprit à la Scout, nous sommes sur de
faire un très bon camp

Nous avons aussi profiter de cette circulaire pour
vous rappeler certains points essentiels - Fonction
Objet à Emporter - Signaux - Journée de camp. et même
quelques chants presque chez nous Tout devrait se faire dans
la joie - A bientôt Frère Scout - repose toi bien -
Prépare toi à l'aud et je puis t'assurer que tu verras dans
ce camp, place dans le signe de l'effort, des moments
inoubliable et Palpitant

A toi notre plus affectueuse Amitié scoute

Votre Scout-mestre



P.S. - cette circulaire ci se place bien sur dans le fond du sac avec
le petit carnet de chant dessus

CAMP D'ETE

" La Joie dans l'effort "

Objets indispensables à amener.

- 1 repas froid
- 1 sac au dos
- 3 couvertures dont 1 sur le paquetage
- 1 chandail ordinaire
- 1 Pyjama
- 1 slip
- 1 maillot de bain
- 2 serviettes de toilette
- 2 gants de toilette
- 1 brosse à dent et dentifrice
- 1 savon
- 1 short
- 2 paires chaussettes
- 1 maillot ou slip de bain
- 3 mouchoirs
- 2 chemisettes
- 1 paire de gros souliers
- 1 paire de sandalettes

L'uniforme au complet sur lui

- 1 carnet, 1 crayon, de la ficelle, 1 Missel, 1 couteau de poche

Par Patrouille constituez

- 1 petite trousse de couture
- 1 petite trousse d'entretien avec cirage et brosses à soulier
- 1 petite trousse de Secours fournie par la Troupe.

Pour tous renseignements complémentaires concernant le camp s'adresser aux C.P. Aux Chefs et Aumonier pour les questions administratives.

Adresse Postale du Camp :
Camp Scout
Enceinte du Camp Militaire
MIMIZAN-PLAGE
(Landes)

Téléphone : Camp Militaire de MIMIZAN-PLAGE N° = 365 à Mimizan

BOIS

BOIS

X Feu. x
de
Camp

COQ

ABRI

Aigle

château
d'eau

ecurail

Kraal

CHEFS

Pavillon

Oratoire

Atelier
Fraisage

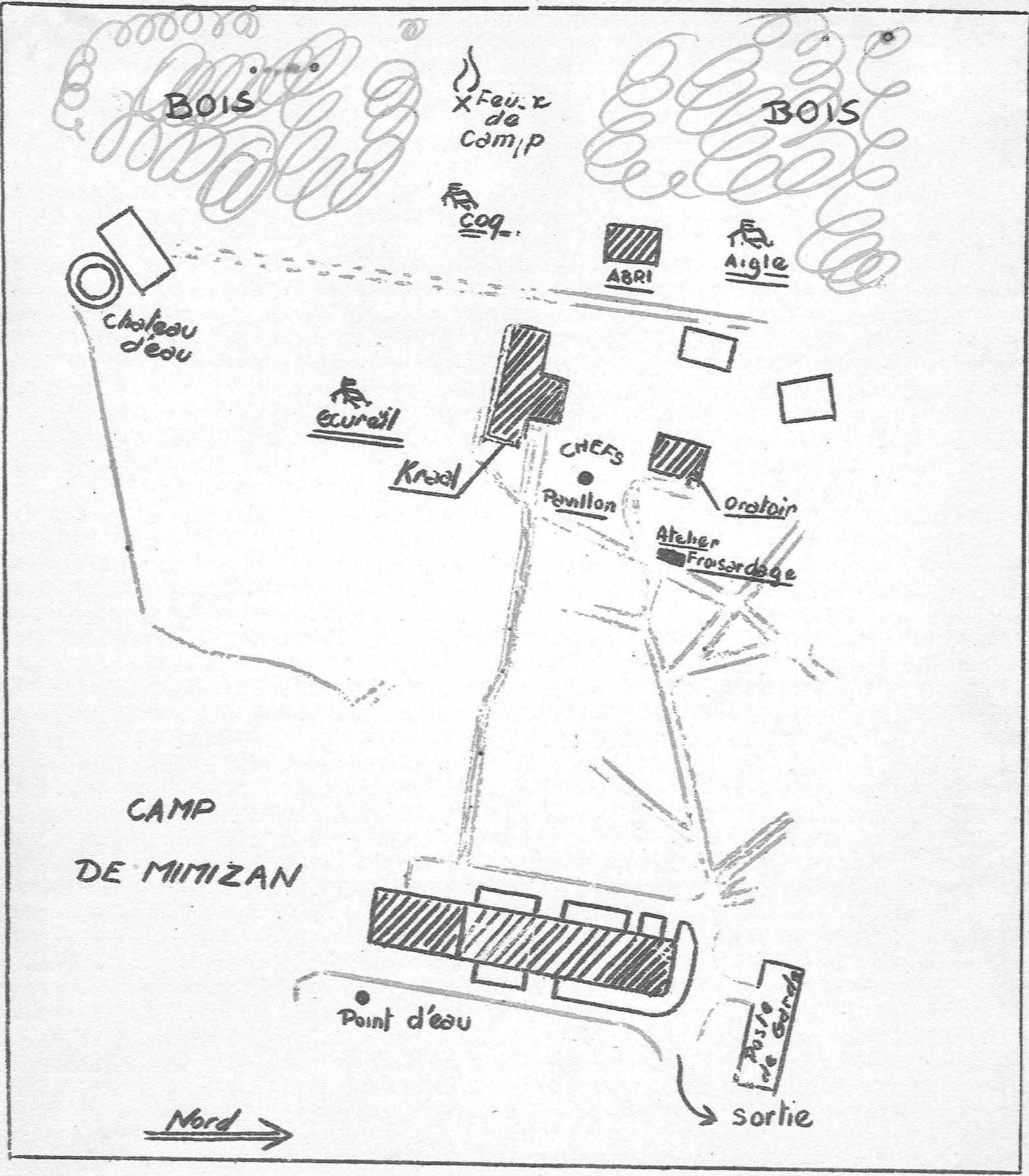
CAMP
DE MIMIZAN

Point d'eau

Poste
de garde

sortie

Nord →



LA JOURNEE DE CAMP

7 H LEVER : rapide - Tenue sport - affaires de couchage hors tente

DEROUILLAGE : mise en train rapide Mts de BP

TOILETTE : en chantant, terse nu, à grande eau et savon

UNIFORME : réglementaire, brossé, souliers cirés, peigné
rangement des affaires de nuit, aération tente

8 H COULEURS : selon cérémonial.

MESSE ou temps en patrouille

8 H 45 PETIT DEJEUNER : rapide et en ordre
RANGEMENT DU CAMP

10 H INSPECTION : par Mestre de Camp, Aumônier et ASM Service

- Tente : tendeurs réglés, toile sans plis, mats et piquets alignés, tapis de sol pliés dégageant les 2/3 de la tente (ou à l'extérieur)
- Equipement personnel : disposé de manière uniforme sur tapis de sol (ou puncho) à l'emplacement occupé par chaque garçon sous tente.
- Matériel de patrouille : gamelles, outillage ... parfaitement rangés, récurés, affutés...
- Garçons : en uniforme impeccable, alignés, cri de Pat.
- Coin : dans un état de propreté et d'ordre absolu.

PROPRETE - UTILITE - ORDRE

RESULTAT INSPECTION

PASSAGE DES SERVICES : consignes tenue de camp.

TEMPS DE LIBRE EN PAT : Travaux techniques, aménagements, épreuves. Ateliers techniques.

10 H 15 : INTENDANCE : Intendant de pat et un scout vont précevoir les récipients garnis à l'intendance. (voir chapitre spécial) Les cuisiniers lancent les feux/provision eau/bois.

11 H 30 CONSEIL DE MAITRISE :

12 H REPES : Salle à manger parée. Invités reçus avec honneur. Mains propres, foulard, peignés, assis correctement, tenue parfaite courtoisie.

VAISELLE : à l'eau chaude. Tour de service complet. CP et SP donnant l'exemple. pitié pour le 3°. vaisselle à égoutter et rangée.

13 H 15 SIESTE : Ce temps de repos est indispensable. Chacun prend une couverture et s'isole. Lecture, correspondance mais silence pour ceux qui désirent dormir.

14 H 30 JEUX ACTIVITES

17 H INTENDANCE GOUTER (pour le repas du soir

CUISINE : les cuisiniers lancent les feux.

Provision eau/bois.

CONSEIL DE PAT : questions à poser à CDC

TRAVAUX DE PAT : TOILETTE . TENTE POUR LA NUIT

18 H COULEURS : La Pat de Service descend les couleurs.

CONSEIL DES CHEFS : au Kraal, avec foulard de troupe coiffure propre et net - carnet de CP et de notes-crayon.

19 H REPAS

VAISELLE complète

20 H 30 VEILLEE : autour du feu, c'est la détente après une journée bien remplie. Chants, histoires... le tout accompagné d'une boisson chaude.

Conseil de Pat .. Bârectives duCDC

21 H 30 COUCHER dans le silence.

EXTINCTION DES FEUX : pas de lumière, ni bruit. La nuit est à la nature ; c'est à toi d'écouter.

(TRANSMISSIONS - SIGNAUX DE SERVICE)

La liaison Kraal-Patrouille et inter-patrouilles est assurée par transmission téléphonique du camp .

Les activités essentielles de la journée sont annoncées par trompe , selon le code des "signaux de service" .

Chaque appel est précédé du signal "ATTENTION" .

ATTENTION	T	
MESTRE DE CAMP	W	
AUMONIER	AU	
SCOUTMAITRISE	P	
C.P.	C	
C.P. ECUREUILS	4	
C.P. COQS	Z	
C.P. AIGLES	Q	
INTENDANCE	I	
RASSEMBLEMENT		
LEVER	CH	
SIESTE	S	
FIN DE SIESTE	8	
LEVER GALERTE	05	
PAT DE SERVICE	X	
S.O.S. (demande de secours réel) (ne pas employer pour un jeu)	SOS	
APPELS : série de C jusqu'à ce que l'on reçoive invitation à transmettre .	C	
INVITATION A TRANSMETTRE	BR	
ERREUR : série de 7 points		
ATTENTE	AS	
REPETEZ	UD	
FIN DE TRANSMISSION	AR	
COMPRIS	IR	
Ces signaux sont à connaître parfaitement { FIN DEMOT		

6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6+6

E ○
 I ○○
 S ○○○
 H ○○○○

 A ○ □
 U ○○ □
 V ○○○ □ *•••/*

 F ○○○ □ *||°*

 G ○ □ □

 K ○ □ □

 P ○ □ □ □
 Q □ □ □ □
 C □ □ □ □
 J ○ □ □ □

 1 ○ □ □ □ □
 2 ○ ○ □ □ □
 3 ○ ○ ○ □ □ ~~□~~
 4 ○ ○ ○ ○ □
 5 ○ ○ ○ ○ ○

T □
 M □ □
 O □ □ □

 CH □ □ □ □

 N □ ○
 D □ ○ ○
 B □ ○ ○ ○
 L ○ □ □ □ *□••*
 W ○ □ □ *°//*
 R ○ □ □
 X □ ○ ○ □ *□••*
 Y □ ○ □ □ *Y*
 Z □ □ □ □

 6 □ ○ ○ ○ ○
 7 □ □ □ ○ ○
 8 □ □ □ □ ○
 9 □ □ □ □ □
 0 □ □ □ □ □

CONCOURS

Durant tout le camp, un concours est ouvert entre les patrouilles.

Divers prix seront remis aux patrouilles qui auront par leur valeur et leur esprit, montré leur appartenance au titre de "Vraie Patrouille Scout de France".

LE CONCOURS GENERAL qui commencera dès l'ouverture du camp portera sur les chapitres suivants :

ESPRIT DE PATROUILLE reflet d'esprit Scout.
Bonne Action, Bonne volonté, Bonne Humeur.
Entrain, chants
Vie de Patrouille ; services et tenue.

INSPECTIONS : (journalière et imprévues)

Présentations de la Pat et du Coin
Coin : propreté et installations
Matériel : propreté et rangement
Cuisine : propreté
Tente ; situation, présentation, alignement
Sacs : ordre
Uniforme : tenue propreté
Propreté corporelle
Valeur technique

RESPECT DE L'HORAIRE

VEILLEES, FEUX DE CAMP, CHANTS

TECHNIQUE : Epreuves et brevets acquis.

DISCIPLINE : Règlement du camp, Salut, Silence.

CONCOURS PARTICULIERS

- Concours des Installations

Situation et plan du Coin de Pat
Tente : montage, orientation...
Cuisine : situation, disposition, installation
Salle à manger : confort et solidité
Hygiène ; feuillés, trous détritrus
Divers : aménagements et travaux
Propreté et ordre du coin.

Concours de Cuisine

Horaire

Propreté de cuisine et cuisiniers
Présentation de cuisine, salle à manger et plats
Valeur culinaire

Concours Techniques

Nature et Raid
Sauvatage
Sport
Observation

A chaque inspection journalière, sera établi une cotation inter-patrouille, qui donnera droit au port du Fanion d'Honneur.
Le Fanion de la Patrouille sera hissé au mat de Camp.

"Etre humble dans la victoire
Savoir sourire si l'on perd".

--oOo--

S E R V I C E S D E C A M P

PATROUILLE LITURGIE

- Prépare la veille au soir avec aumonier la messe du lendemain (lectures et chants)
Assure servants de messe, préparation autel avant la messe :

PATROUILLE SERVICE DU CAMP

- Assure AGENTS DE LIAISON au Kraal
Deux scouts toujours en uniforme
Prête pour intervention patériure
Assure réserve de bois pour feux et vaisselle chefs.
Nettoyage du terrain de camp
Désinfection des geuillées.

--oOo--

C O U R D' H O N N E U R

C O N S E I L des C H E F S

La Cour d'Honneur se réunit sous la présidence du Mestre de Camp.
Sont présents, l'aumonier, les assistants et les C.P.

Elle se réunit :

- Pour sanctionner les fautes graves en regard de la promesse et de la Loi, commises par un membre de la Troupe.
- Pour sanctionner les actions d'éclat
- Pour les admissions à la Promesse et la reconnaissance des classes (2° et 1°)
- Pour toutes décisions importantes

--oOo--

Fonction et Poste d'Action

Dans la patrouille chacun a sa propre mission, qu'il connaît parfaitement, à laquelle il s'est préparé, qu'il mène jusqu'au bout et grâce à laquelle toute l'équipe vit.

PAS DE VIE DE PATROUILLE POSSIBLE SANS ORGANISATION.

CHEF DE PATROUILLE le CP est le chef de bord.
il prévoit... organise... commande... coordonne...
contrôle.
il n'a pas de charge particulière, mais c'est de
lui que dépend la réussite.

REGISSEUR ou GARDIEN DU MATERIEL c'est la fonction normale du SP
Mission de confiance par excellence, car les réalisations, les missions... dépendent de l'état du matériel et de l'équipement.

"Toujours savoir :
où est le matériel
où en est ce mat. !

- il tient à jour le "Registre du Matériel"
- il vérifie le bon état du matériel
- il note sur le Régistre la répartition avec la responsabilité de chacun?
- il connaît le prix du matériel, se charge après accord du C de Pat, de l'achat, des travaux et de réparation.
- a la responsabilité de l'emballage et du transport. (sacs, cantines, étiquettes...)
- il a prévu, révisé, aiguisé, repeint, graissé.
- Chaque jour, à la fin de la journée, il fait l'inspection, vérifie état et place...
- il est aidé dans sa fonction par un scout qu'il forme à la fonction. "Aide Régisseur?"

TRESORIER INTENDANT Cuisinier:

Jamis trop gourmand
"Le moral des troupes
est dans le fond de la
gamelle "

"Jamais de plus de 24H
de délai dans la mise
à jour des comptes

- tient à jour un "carnet de Recettes"
- Répertoire de ; rations et aliments de menus
- En liaison avec l'Intendant de Troupe il affiche le menu du jour.
- Il assure l'intendance avec un scout différent chaque jour.
- il s'assure que le cuisinier ne manque de rien
Prévoit les petits extra.
- il tient le "Livre de Comptes" de la Pat.
le portefeuille perçoit cotisations mensuelles de Pat, annuelles de T., de sorties, de camp... tout mouvement de fond.
- il étudie les moyens de rentrée d'argent.
- Règle des dépenses.

SECRETAIRE MESSEAGER

- Fait les compte rendu des Conseils de Pat, et des activités importantes de la Pat, sur le "Cahier de Bord".
- Tient à jour le "Tableau de Présence", le "Tableau de Bord".
- Adresse des convocations
- Tient la trousse "secrétaire" : carnet de notes, papier, crayon noir, couleurs, gomme ...
- Transcrit les messages ...

Gardien BENTE-COIN de PAT.

- Veille à l'état des fossés, au nettoyage du tapis de sol, à sa conservation, à la tension des tendeurs (matin, soir), repeint piquets, aération, séchage aération, pliage et placée dans un sac.
- Veille à l'ordre général du Coin de Pat.
A la Base, coup de balai et rangement après chaque réunion.

BIBLIOTHECAIRE

- Tient à jour le "Registre Biblio", pour tous les livres (technique, romans...) de la Pat.

SECOURISTE HYGIENISTE

- Entretien la trousse de Pat et la fait suivre à chaque sortie. Remplace les produits au fur et à mesure de leur utilisation.
- Il a le brevet CRF. Suit les cours de perfectionnement annuel. Possède le manuel de "Secourisme CRF". Expédie les éléments valables aux cours CRF.
- Prépare les candidats aux épreuves "Secourisme"
Fait soigner, EN SA PRESENCE, blessés et malades par les candidats.
- Plan d'alerte : veille à son application relève nom et adresse des docteurs, pompiers, hôpital de sa ville ou de son quartier.
- Assure l'hygiène des feuilles (duaux, grésyl, papier.. désinfection des trous détritrus.
- Veille à l'hygiène des cuisines et de l'ensemble de la Pat. (eau, savon, serviettes...)

PIONNIER MECANICIEN

- Documentation complète sur installation de camp et ouvrages de pionnier (ponts, parcours...)
- Spécialiste des nœuds et des outils pionniers, il fait l'apprentissage de sa technique à sa Pat.
- Garde et entretient la trousse "froissart". (Sc.264)

.../...

- Rassemble "cordes à vache", lasso, fivelle....
- Contrôle et entretient (aiguës et graisse) des hachettes, scies, tarrirers, pelles...
- Tient la trousse outils (pince, clés, tournevis, réparat. vélo...)

ORIENTEUR TOPOGRAPHIE :

- Garde et entretient la trousse "topo" : boussole directrice, etc... (voir SC. 280 et autres FANION JUIL. AOUT 51 de Sc 264)
- rassemble les chapitres Or.Topo parus dans revues
- instruit les patrouillards.

SIGNALEAR OBSERVATEUR

- garde et entretient le matériel de transmissions (fanions, lampes, accus, radios, buzzer...)
- ↳ Spécialiste : connaissance morse, séma, code Q et signaux de service, utilisation de téléphone de campagne, émetteur récepteur radio.
- suit les cours d'entraînement et perfectionnement
- instruit les patrouillards
- connaît signaux de piste, manière de suivre et tracer pistes, relevés d'empreinte, code de patrouille. tous signes et signaux...
- Plan d'alerte : qui permet de réunir en un temps record tous les membres de la Pat/
- Brevets radios ... et entretient de l'atelier.

DANS LE PAT. CHACUN EST RESPONSABLE D'UN OU PLUSIEURS POSTES...
POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE. UN POUR TOUS. TOUS POUR UN.

CHANT DE LA PROMESSE

1
Devant tous je m'engage
Sur mon honneur
Je viens Te faire hommage
De moi, Seigneur.

2
Je jure de te suivre
En fier chrétien,
Et tout entier je livre
Mon coeur au Tien.

4
Je suis de Tes apôtres,
Et chaque jour
Je veux aider les autres
Pour Ton amour.

Refrain
Je veux T'aimer sans cesse
De plus en plus
Protège ma Promesse
Seigneur Jésus.

3
Fidèle à ma Patrie
Je le serai.
Tous les jours de ma vie
Je servirai.

5
Ta loi sur moi proclame
Un droit sacré ;
Ta force est dans mon âme.
Je maintiendrai.

CHANTE AU DANGER

1
Chante au danger et souris dans la peine :
Telle est la loi des scouts vaillants,
Et, sans faillir, sur la grand'route,
Les yeux bien clairs, ils vont gaiement.

Refrain
Va, fils de France ! et sans tourner la tête,
Droit sur l'avenir fixe ton regard.

2
Comme, autrefois, nos fiers aïeux en fête
Chantaient avant les durs combats,
Sans nulle peur, sinon que, sur leurs têtes,
Le ciel ne croule à grand fracas.

3
Chante au matin quand l'aube est radieuse,
L'espoir d'un jour paisible et pu ;
Et quand la nuit autour du camp se creuse,
Redis ton chant d'un ton plus sûr :

①

En avant parcourant le monde.

I. En avant parcourant le monde

Adieu adieu
Le ciel est bleu le soleil brille
Adieu adieu
Mon coeur est las le tant souffrir
Pour oublier il faut partir
La la la la la la la
Le beau pays que mon pays
La la la la la la la
Que mon pays.

2. O belle ville, ô toi que j'aime

Adieu adieu
O vieux beffroi, clocher qui tinte
Adieu adieu
Adieu maison chère à mon coeur
Où j'ai connu le vrai bonheur
La la la la la la la
Le beau pays que mon pays
La la la la la la la
Que mon pays.

3. O toi qui fut toute ma vie

Adieu adieu
Faut-il donc te quitter ma mie
Sans un adieu
Ah tu regretteras un jour
D'avoir dédaigné mon amour
La la la la la la la
Le beau pays que mon pays
La la la la la la la
Que mon pays.

* * * * *

②

Unissons nos voix

I- Unissons nos voix avant de nous quitter

Je vais parcourir d'autres lieux
La vie est si douce et le monde est si beau
* Entonnons ce dernier adieu.

Refrain:

Je vais par le monde emportant ma joie
Et mes chances pour bagages
Je chante l'amour et je chante ma foi
Je pars pour un très long voyage.

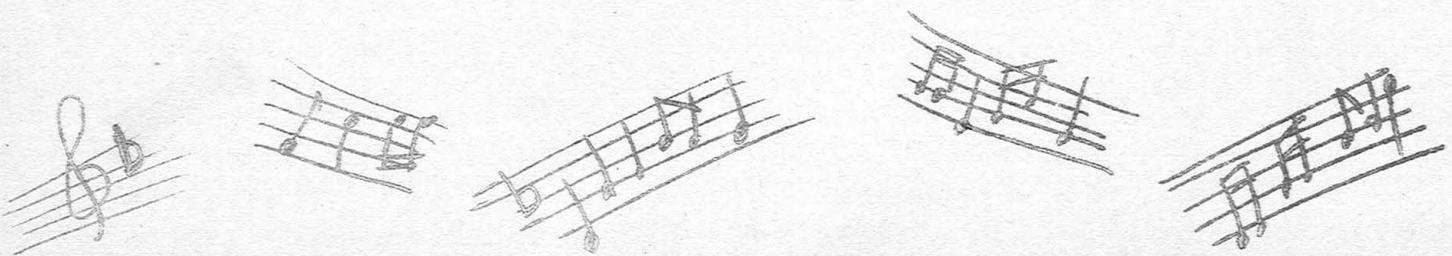
II- Je vais par les villages et je vais par les champs

Mon coeur ne connaît pas la haine
Mes peches sont vides et je lance mes chants
Qui sonnent très haut dans la plaine (au refrain)

III- Et si je rencontre la mort en chemin

Fauchant parmi les rangs des groux
Où je serai prêt pour mon dernier voyage
Je dirai mon dernier adieu

(au dernier refrain: Je pars pour mon dernier voyage.)



Sainte-Livrade, le 2 Août 1958.

N° 83 / GS

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le COLONEL
Commandant la Subdivision des Landes
- MONT-DE-MARSAH -

OBJET : Camp Scout à NIMIZAN.

MON COLONEL,

Comme suite à ma lettre 67/GS du 1er Juillet 1958 et à la liaison téléphonique que j'ai eue avec votre Etat-Major, j'ai l'honneur de vous exprimer nos très sincères remerciements pour le bienveillant accueil que vous avez réservé à M. LEJEAL.

Je vous remets ci-inclus copie de ma lettre de ce jour répondant à Monsieur le Lieutenant-Colonel Directeur des Travaux du GENIE à PAU.

Les Chefs Scouts arriveront à NIMIZAN le 16 Août, en échelon précurseur.

La troupe de scouts y arrivera le samedi 23 Août.

En vous remerciant à nouveau des facilités que vous avez bien voulu nous accorder,

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel PAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

Copie à :

- Mr. le Directeur du Centre
d'Accueil de Rapatriés de
Sainte-Livrade.

- M. Pierre LEJEAL } Ste-Livrade
ZEGHANADIN

" pour les suites utiles, chacun en ce qui vous concerne "

Sainte-Livrade, le 2 Août 1958.

N° 82 / G S

L'Inspecteur Régional
des Centres de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud-Ouest

à Monsieur le Lieutenant-Colonel
Directeur des Travaux du Génie
Casernes Bornadotte

- P A U -

OBJET : Camp Scout à MIMIZAN.

REFERENCE : Votre lettre n° 3760/A.D.C. du 5-7-58.

P. J. : Convention signée en 2 exemplaires.

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous adresser en retour, après signature, les 2 exemplaires de la Convention que vous avez bien voulu m'envoyer.

Étant allé voir sur place à Mimizan, j'ai l'honneur de vous confirmer que nous serions très heureux d'avoir la disposition des baraques n° 32 - 34 - 44, - bien que la 34 soit détériorée, - car l'implantation de ces 3 baraques voisines forme un ensemble très pratique pour les activités du Camp Scout.

Mr. Pierre LEJEAL, fonctionnaire de l'Agriculture, et Chef de la Troupe de Scouts, et Mr. ZEGANADIN fonctionnaire représentant mon Service (comme l'an dernier) arriveront à Mimizan le 16 Août 1958.

Ils signeront l'état des lieux " à l'entrée ", contrairement avec votre Représentant, et le signeront également " à la sortie " .

Les jeunes scouts composant la Troupe arriveront à MIMIZAN le Samedi 23 Août et y séjourneront jusqu'au 15 Septembre 1958.

J'adresse une copie de la présente lettre à Monsieur le Colonel Commandant la Subdivision de MONT-DE-MARSAN.

En vous exprimant nos très sincères remerciements,

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de ma considération très distinguée.

Copie à :

- Mr. le Directeur du Centre d'Accueil de Rapatriés de Ste-Livrade.
- MM. Pierre LEJEAL
ZEGANADIN

Daniel FAURE
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer.

" pour les suites utiles, chacun en ce qui vous concerne " .

*A communiqué
à M. LEJEAL
ZEGANADIN
le 8-8-58
FAURE*

FAURE

Agen, le 7 Aout 1958

Melle A. RAFFARD
Cre de District Guides de France
"La Salève"
147 Rte de Cahors
AGEN

CCP : Toulouse N°II6985
Guides de France
District Lot et Garonne
147 Rte de Cahors
AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
N° 218/SLD du 8/8/58
CENTRE D'ACCUEIL de
SAINTE-LIVRADE (L.-&G.)

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre N°922/SLD du II Juillet
dernier, je me permets de vous adresser les deux fac-
tures en quatre exemplaires correspondant à un total
de 13.000 frcs, montant de la subvention accordée par
Monsieur Moreau .

Nous tenons à vous signaler que les Jeannettes de
Ste Livrade ont été impeccables au camp et très souven
citées en exemple à leurs petites soeurs d'Agen et
c'est avec joie que nous les amènerons à nos prochain
camps.

Nous espérons que ces factures correspondent à vos
désirs et en vous remerciant encore pour votre action
pour favoriser le Guidisme nous vous prions de croire,
Monsieur le Directeur, en nos très respectueux et dé-
voués sentiments.

Raffard

*M. Moreau
Père Vierge
8.8.58
Factures réunies au Père Vierge
pour faire refaire ces factures
par Melle RAFFARD.
le 10.8.58*

Payé le 3. Sep 58

*13.000 fr. - Somme réunie
au Père Vierge - qui la remettra
à Melle A. RAFFARD.*

*l'ai joint
1/4*

DISTRICT
D'AGEN



adresser la correspondance

à :

FÉDÉRATION DU SCOUTISME FRANÇAIS
LES SCOUTS DE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique S. A. G. 9.502 (Décret 27/4/1927)

Agen le 24 décembre 1958

Monsieur le Directeur,

Au nom de tous les Chefs Scouts de France du District, je viens vous remercier du bon accueil que vous nous avez réservé au Centre de Sainte Livrade lors de notre session d'études du 14 décembre .

J'ai été tout particulièrement heureux de présenter à mes Chefs de Troupe et à leurs assistants, le travail fait par Pierre Lejael et ses adjoints, dans un milieu et avec des garçons soulevant de nombreux problèmes. Cette journée et la veillée du samedi soir furent très enrichissantes et chacun en gardera un fort bon souvenir.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Bernard Dewilde Valton
Commissaire

27 Décembre

8

N° 1616/SLD.

Monsieur Bernard Devilde Valton
Commissaire
Fédération du Scoutisme de France
Les Scouts de France
36 Bd Carnot

- A G E N -

Monsieur le Commissaire,

Très sensible à votre aimable lettre en date du 24.12.58, je tiens à vous informer que je partage entièrement vos vues sur les mérites de Mr Pierre LEJEAL qui a su, dans un milieu très particulier, obtenir des résultats dont il peut très légitimement être fier.

Je souhaiterais vivement que votre action dans le Centre se développe et gagne en profondeur pour le plus grand bien de nos jeunes gens. Dans ce but, vous me trouverez toujours disposé à vous aider dans toute la mesure de mes moyens.

Avec mes remerciements pour l'oeuvre accomplie,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

ALG/MD

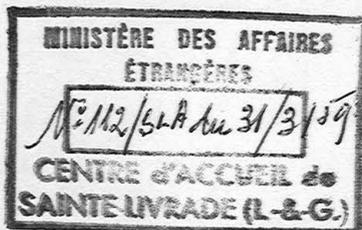
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE
et d'INDOCHINE

-:-

N° 553 -SFRI



Vu,
le 31.3.59
[Signature]

PARIS, le 27 Mars 1959

~~XIX Boulevard Gouvion St Cyr~~

~~XIX N° 18 78 66 11 22~~

~~19 13 26 27 28~~

Palais de Chaillot (16è)

Le PREFET,
Chef du Service des Français Rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil
de

- SAINTE-LIVRADE -

Monsieur LEJEAL, Chef scout de Sainte-Livrade, a sollicité du Service une aide financière pour lui permettre d'organiser un camp à l'occasion des fêtes de Pâques.

En raison de l'intérêt qui s'attache à l'action sociale entreprise par Monsieur LEJEAL, je lui ai fait connaître que je donnais mon accord à une participation aux frais engagés par lui dans la limite de 24.000 francs, correspondant à une subvention de 1.000 francs par enfant des Centres de Sainte-Livrade et de Bias pris en charge.

Je vous autorise donc à régler sur les fonds du Centre et dans cette limite, les factures qui vous seraient présentées par M. LEJEAL./.

Le Préfet,
Chef du Service

[Signature]

Maurice A. OSTER

MML/MD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE
et d'INDOCHINE

--

N° 1237 -SFR I



PARIS, le 26 Juin 1959

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Palais de Chaillot (16è)

Le PREFET,
Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur le Gestionnaire du Centre
d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

OBJET :

Camp scout d'été

Monsieur LEJEAL, Chef Scout de Sainte-Livrade a sollicité du Service une aide financière pour lui permettre d'organiser un camp du 12 Juillet au 1er Août.

J'estime que l'action éducative et sociale entreprise par M. LEJEAL présente un grand intérêt. Je lui ai donc fait connaître que je donnais mon accord à une participation aux frais engagés par lui dans la limite de 30.000 francs.

Je vous autorise à régler sur les fonds du Centre et dans cette limite les factures qui vous seraient présentées par M. LEJEAL./.

Le Préfet,
Chef du Service

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER

V4,
Le 29-6-59
[Signature]

Bordeaux, le 14. MAR 1960 19

Le Lieutenant-Colonel RABEYROLLES

Directeur des Travaux du Génie

à Monsieur 1^{er} Inspecteur Régional des Centres
de Rapatriés d'Indochine
dans le Sud Ouestà SAINTE LIVRADE

(Lot et Garonne)

IV^e RÉGION

GÉNIE

DIRECTION DES TRAVAUX
DE BORDEAUX

7, Rue de Cursol, 7

Téléphone 44.68.51 — Poste 468

N° 1557 SA/DLa réponse sera adressée au
Directeur des Travaux sans indication
de nom.OBJET : Incendie - Couverture des dégâts des
sinistres par les Compagnies d'Assurance .REFERENCE : Lettre N° 82/GS. du 2.8.1958 .

Monsieur,

Par lettre citée en référence, vous avez adressé à la Direction des Travaux du Génie de PAU, deux exemplaires d'une convention concernant l'occupation par des Scouts des baraques N° 32, 34 et 44 du Camp de MIMIZAN (Landes) .

A la suite de l'incendie qui a détruit le 13 Septembre 1958 la baraque N° 44 que vous occupez, et afin de me permettre de répondre à une demande de renseignements du Ministre, je vous serais obligé de bien vouloir me donner les renseignements suivants :

- 1° - Le montant de l'assurance que vous aviez contractée pour cette baraque ;
- 2° - Eventuellement le montant de la couverture versée par l'assurance ;
- 3° - Le nom et l'adresse de la Compagnie à laquelle l'assurance avait été souscrite .

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées .



*Votre copie de cette lettre a été
remise à Monsieur LESEAL - Préfet de la troupe
Saint du Centre, qui doit former tout renseignements pour
la réponse.
Le 18.3.60
[Signature]*

23 Mars 1960

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

104/SLD.

OBJET: Incendie - Couverture des dégâts
de sinistres par les compagnies
d'assurance.

Monsieur le Directeur des Travaux du Génie
7 rue de Cursol

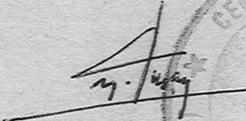
BORDEAUX

REFER: V/Lettre n° 1657/SA/D du 14.3.60.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, la lettre que
vous adresse Monsieur LEJEAL Chef Scout, responsable de la troupe
scout du Centre d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot, concernant les
renseignements que vous demandez par lettre citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de
mes sentiments distingués.-


M. TURSAN.



SCOUTISME FRANCAIS
Troupe Intérfédérale des
Rapatriés d'Indochine de
STE LIVRADE-S-LOT (L & G)

Le 22 Mars 1960

Monsieur Pierre LEJEAL
Chef Scout
Ecole Régionale d'Agriculture
SAINTE-LIVRADE SUR LOT (L & G)

à

Monsieur le Colonel
Direction des Travaux du
Génie de Bordeaux

7, rue de Cursol

BORDEAUX

Mon Colonel,

Etant Chef responsable des scouts ayant campé en 1958 dans l'enceinte du Camp Militaire de MIMIZAN-PLAGE (Landes), Monsieur TURSAN, Gestionnaire du Centre des Rapatriés d'Indochine de STE-LIVRADE/LOT m'a communiqué votre lettre du 14 courant.

Vous nous demandez par cette présente des renseignements concernant l'incendie du Baraquement n° 44 que nous avons occupé.

1/ Faisant partie d'un mouvement National Scout, nous sommes rattachés à la Fédération des Scouts de France. Celle-ci nous assure automatiquement contre les Accidents et Incidents, cette couverture pouvant aller le cas échéant et extrême jusqu'à trois millions (3 000 000 Fr).

2/ L'assurance de notre Fédération n'a pas eu à intervenir, car, il a été prouvé que l'incendie de la dite baraque ne pouvait nous être imputé (voir les rapports à ce sujet).

3/ Nom et adresse de notre Fédération :

QUARTIER GENERAL DES SCOUTS DE FRANCE

Service Assurances

10, rue de Dantzig

PARIS 10 °

Avec l'espoir d'avoir répondu correctement à votre très légitime demande,

Croyez, Mon Colonel, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Chef Scout

signé: P.LEJEAL.

centre aéré de Sainte-Livrade

1965, 1971

(14 pièces)

Centre Aérié de S^{te} Livrade

- | | | | | | |
|----|------------------------|-------------------------|----|------------------------------|------------------|
| 1 | (Alfred Jean) | 21.220 | 35 | (Dutambly Jean Marie) | |
| 2 | (Alfred Anne) | | 36 | (Dutambly Joseph) | 37.416 |
| 3 | (Bayard Léon) | | 37 | (Dutambly Alice) | |
| 4 | (Bayard Jean Claude) | 33.363 | 38 | (Forget Simon) | |
| 5 | (Bayard Maurice) | | 39 | (Forget Marie Rose) | |
| 6 | Bouquet Pauline | 31.151 | 30 | (Forget Jeanne) | 37.375 |
| 7 | Buy Michel | <u>caisse militaire</u> | 31 | (Vo Anh Nguyet Marie Claire) | |
| 8 | (Brette Christiane) | 21.335 | 32 | (Forget Marie Florencia) | |
| 9 | (Brette Gilbert) | | 33 | (Forget André) | |
| 10 | (Cazes René) | | 34 | Gaston Félix | 21.860 |
| 11 | (Cazes Adolphe) | 21.336 | 35 | (Gilot Alice) | |
| 12 | (Coursier Jean Claude) | | 36 | (Nguyen Sophie) | 33.492 |
| 13 | (Coursier Lucien) | 31.153 | 37 | (Gagneron Jocelyne) | 33.488 |
| 14 | (Coursier Brigitte) | | 38 | (Manigean Jacqueline) | <u>Pas d'Ad.</u> |
| 15 | (Crasbercu Denis) | | 39 | (Hannoteaux Murielle) | |
| 16 | (Crasbercu Dominique) | 21.857 | 40 | (Hannoteaux Joëlle) | 21.226 |
| 17 | (Crasbercu François) | | 41 | (Hellmuth Jean Pierre) | |
| 18 | Denissou Robert | 34.594 | 42 | (Hellmuth Yolande) | 21.679 |
| 19 | (Devillard Solange) | 22.180 | 43 | (Ismaël Nadine) | |
| 20 | (Hoang Stéphane) | | 44 | (Ismaël Aoua) | |
| 21 | Serra Serge | 33.373 | 45 | (Ismaël Jean) | 33.566 |
| 22 | (Durban Claude) | | 46 | (Ismaël Albert) | |
| 23 | (Durban Jean Pierre) | 38698 | 47 | Berger Brigitte | <u>Pas d'Ad.</u> |
| 24 | (Durban Marie Noëlle) | | 48 | Isnard Jean Pierre | 21.157 |

- 49 Isnard Chantal
- 50 (Isnard Patricia) 21.157
- 51 Isnard Mylene
- 52 (Kasharian Françoise
Kasharian Gilbert) 21.158
- 53 Kasharian Odette
- 54 Kuter Simone
- 55 (Kuter Jean Paul)
- 56 Kuter Denise 21.161
- 57 (Kuter Michel)
- 58 (Kuter Monique)
- 59 Kuter Angèle
- 60 Lecas Madeleine - Pas d'Allo.
- 61 (Lomet Michel)
- 62 (Lomet Marcel) 33.407
- 63 (Lomet René)
- 64 (Louis Henri)
- 65 (Louis René) 33.465
- 66 Louis Marie Thérèse
- 67 (Maille Raymond) 21.926
- 68 Maille Alain
- 69 (Mangel Jean)
- 70 (Mangel Jacques) } Caisse de dépôt
et consignation
- 71 Mahari Batcha Jacques C. Militaire
- 72 (Merlet Yolande)
- 73 (Merlet Bernard) 21.927
- 74 (Merlet Thérèse)
- 75 (Merlet Luc) 21.927
- 76 (Merlet Roger)
- 77 Messanger Sylvie Caisse Militaire
- 78 (Nguyen Van Tu Suzanne) 21.336
- 79 (Nguyen Van Tu Patrick)
- 80 (Seusse Francis) 30.256
- 81 (Seusse Michel)
- 82 (Sinnouretty Lambert
Sinnouretty Raoul
Sinnouretty Roger) 21.333
- 83 Sinnouretty Roger
- 84 Sinnouretty Emma
- 85 (Sannier Georges) 34.603
Sannier Hélène
- 86 (Tao Brigitte)
- 87 (Tao Roger) 25.734
- 88 (Tao Denise)
- 89 (Tao Frédéric)
- 90 (To Van Trang Jacques)
- 91 (To Van Trang Gaston) 33.694
- 92 (To Van Trang André)
- 93 Tran Van Tam Denise 33.213
- 94 Bè Jeannine
- 95 Bè Daniel
- 96 Bè Isabelle
- 97 Bè Michèle } Caisse Militaire
- 98 Bè Eric
- 99 Bè Angèle
- 100 Lamy Angèle - Pas d'Allocation

101 Legrand Irène
102 Legrand Jean } Caisse agricole
103 Legrand Daniel }

104 Fanzzy Roger
105 Fanzzy Daniel } Caisse agricole
106 Fanzzy Bernard }

107 Weiss Christian
108 Weiss Gérard } 21.372
109 Weiss Nicole }

110 Yayssette François
111 Mariani Françoise } 34.643
112 Nguyeu Marie Christine }

Sondit Marcel ?

Luet Bernard *

Blanc Jacqueline

Simonic Jacques - Noyaut

Le 8/9/ 1965 -

Centre aéré de Sic hiade -

Reçu du CARI la somme de sept cent sept
frs. soit

70700 F

Centu aeri de Sainte Livrade.

Requ le 21-8-1965 la somme de
cinq cent vingt cinq francs, ~~5~~
soit

52.500 F.

Mx Livrade le 21/8/65

H. Pez

Centre aérien de Sainte-Livrade.

Reçu le 14 août 1965 la somme de
six cent vingt francs.

Soit

62000 F.

Reçu

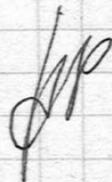
Le 4 août 1965

Centre aérié de A^{TR} Livrade s/lot (lot et gne)

Reçu ce jour la somme de.

Cinquante trois mille sept cent anciens francs.
soit

53 7,00^F



Le 28 Juillet 1965

Centre aeri' de Ste Rivade s/Lot

Lot et garonne.

Reçu ce jour la somme de.

cinquante neuf mille fo trois cent anciens francs.

Lot

593^F, 00.

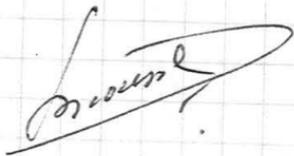
J. Peru

le 21. juillet 1965.

Centre Cere de St Legerade / Lot
- Lotet Garonne -

Reçu ce jour la somme de
Quatre cent six francs et 50 centimes

406.50 F



Famille ayant des enfants de 6 à 12 ans -

Albert	M12 x	Louis	W6 x
Allard	B12 x	Merlet	E6 x
Arakion	E5 x	Modeste	V.6 x
Bayard	F5 x	Morichon	V5 x
Blasont	H11 x	Mangel	V1 x
Christiane	T2 x	Nicolas E.	O5 x
Crosbercu	N12 x	Nguyen Paul	Q2 x
Cazes	P6 x	Nicolas B	U12 x
Courtier	W5 x	Nguyen Van Y	N11 x
De la Flore	F12 x	Nicoli	E7 x
Dur Van	H2 x	Samel	D5 x
Fanton	D1 x	Sannier	A12 x
Fuxmeil	L3 x	Simman	V4 x
Forget	C6 x	Simourelty	E1 x
Gaston	M1 x	Seulle	O1 x
Gaze	C5 x	Tardet Bois	B7 x
Gervais M	R5 x	To Van Trang	N5 x
Guareron	R11 x	Vandjaur	S1 x
Hannoteaux	U1 x		
Hogan	L5 x		
Immaël	G5 x		
Isnard	C12 x		
Le Van Ra	U.9 x		
Lehand	R9 x		
Le Van Khan	R12 x		
Lomet	A1 x		
Lecrenu	L7 x		
Lamy	K1 x		
Luong Nhu Tuat	D12 x		

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ENFANTS INSCRITS POUR LE CENTRE AERE

ALFRED Jean
ALFRED Anne

BALLOUX Claude
BALLOUX Marie
BALLOUX Dominique

BAYARD Léon
BAYARD Claude

BOUQUET Pauline

COURSIER Lucien
COURSIER Brigitte

HAMAIDE Gisèle
HAMAIDE Patrick

ISNARD Jean Pierre
ISNARD Chantal
ISNARD Patricia
ISNARD Nylène

KUTER Simone
KUTER Jean Paul
KUTER Denise
KUTER Michel
KUTER Monique
KUTER Angèle

LOMET Michel
LOMET Marcel
LOMET René

MERLET Bernard
MERLET Thérèse
MERLET Luc

SEUSSE Cécile
SEUSSE Noëlle

SYLVAIN Robert
SYLVAIN Marthe

SZYMONIK Bruno
SZYMONIK Gérard
SZYMONIK Brigitte

Centre Aéri : 1967

	3 en fait	
Leulle	3	Celine - Noelle - Francis - Michel
<u>Balloux</u>	3	Claude - Marie - Dominique
Courcier	2	Lucien - Brigitte -
Hamaïde	2	Opilè - Patrick
Mercet	3	<u>Bernard</u> - <u>Thérèse</u> - Luc
Bayard	2	Lion - Claude
Louet	3	Michel - <u>Marcel</u> - René
Kuter	6	(Simone - J. Paul - Denise - Michel Monique - Angèle Pauline
<u>Bouquet</u>	1	J. Pierre - Chantal - Patricia - Mylène
Isnard	4	Jean - Anne
Alfred	2	Robert - Marthe
Sylvain	2	Bruno - <u>Hubert</u> - Gérard - Brigitte
Simouik	3	

35 en fait

Truong Minh Tao	4	Roger - Denise - <u>Fidélis</u> - Thierry
Opas Lion	1	
Courcier J. Claude	1	
Le Jean Patrick	1	
Nicoli Patrick	1	
Allard	3	J. Jacques - J. Numa - J. Baptiste
Le Grand	3	Irène - Jean - Daniel
Genec	2	Françoise - Eric
Gautroumeaux	2	Jean Louis - Jean Luc
BRETTE	1	Jillbert
Quach - Kim - Loan	3	Clément - Michel

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 187 / CAB
MB - AL

NOTICE

Le Centre aéré de Ste-Livrade vient de me faire savoir qu'il accueillerait avec grand plaisir vos enfants, âgés de 6 à 12 ans, dans les installations dont il dispose au lieu-dit " Rogas " vers Dolmayrac.

L'ouverture du Centre d'aéré est fixée au 5 juillet 1971, il fonctionnerait chaque jour ouvrable dans les conditions suivantes : chaque matin, un autobus prendrait en charge vos enfants à 8 h 45 et vous les ramènerait le soir vers 18 h.

Durant la journée, vos enfants pourraient déjeuner et bénéficier d'une collation ainsi que participer aux différentes activités organisées à leur intention par des moniteurs.

La participation demandée aux familles est de : 2,00 Fr par jour et par enfant. Pour ce prix, il sera fourni : le transport, le déjeuner, le goûter et les frais de sortie de groupe pour la visite de certains sites, ainsi que le prix d'entrée une ou deux fois par semaine à la piscine.

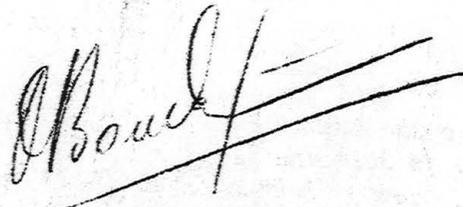
Compte tenu des travaux saisonniers, j'engage tous ceux qui ont des enfants, dans la catégorie d'âge indiqué, d'adopter la solution de fréquentation du centre aéré, car ils seront ainsi déchargés, pour un prix modique, de la surveillance et des soins à donner aux jeunes.

Les inscriptions sont, dès à présent, reçues au secrétariat de l'Assistante Sociale (s'adresser à Mlle REY) ensuite, il sera demandé aux familles de verser une somme de 20,00 Fr correspondant à l'achat d'un carnet pour 10 jours de présence. Ce carnet sera conservé par le Directeur du Centre aéré qui l'utilisera au fur et à mesure de la présence de votre enfant et vous préviendra au moment de son renouvellement. La partie non utilisée de certains carnets sera remboursée à ce moment là.

Une déclaration est à faire auprès de la Caisse des Allocations Familiales qui subventionne directement le Centre aéré et les démarches normalement à la charge des familles sont effectuées par mes Services.

Je vous demande de prendre votre décision rapidement et de procéder à l'inscription dans les conditions fixées plus haut et surtout de considérer la possibilité de fréquentation du Centre aéré comme une chose bénéfique pour vos enfants.

Le Directeur



M. BOUCHET.

Familles ayant des enfants de 6 à 12 ans -

Albert	M12	Louis	W6
Allard	B12	Merlet	E6
Arakion	E5	Modeste	V6
Bayard	F5	Morichon	Y5
Blasont	H11	Mangel	V1
Christiane	T2	Nicolas E.	O5
Cros Perce	N12	Nguyen Paul	Q2
Cazes	P6	Nicolas B	U12
Courcier	W5	Nguyen Van Y	N11
De la Flore	F12	Nicoli	E7
Dur Van	H2	Samel	D5
Fanton	D1	Sannier	A12
Fuxme	L3	Simnah	V4
Forget	C6	Simourelty	E1
Gaston	M1	Seulle	O1
Gaze	C5	Tardet Bois	B7
Gervais M	R5	To Van Trang	N5
Guareron	R11	Vandjour	S1
Hannoteaux	U1		
Hogan	L5		
Immaël	G5		
Inard	C12		
Le Van Ra	U.9		
Legrand	R9		
Le Van N'han	R12		
Lomet	A1		
Lecrenu	L7		
Lamy	K1		
Luong Nue Tuat	D12		

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Noms et Prénoms	Date de naissance	Nom du Responsable de l'enfant	N° matricule allocations familiales
BAYARD Léon	3.3.56	Nguyen-v-Thanh dit Bayard Emile	33.362
BAYARD Jean Claude	1.9.59	J: -	
BOUQUET Pauline	8.11.58	BOUQUET Marie	31.151
CAZES René	12.11.58	CAZES Paul	21.336
CAZES Adolphe	14.2.56	"	"
COURSIER Jean Claude	16.10.54	COURSIER Marthe	31.153
COURSIER Lucien	12.12.56	"	
COURSIER Brigitte	30.9.60	"	
CRASBERGU Denis	17.1.55	Vve CRASBERGU née NG. THI VUONG	21.857
CRASBERGU François	24.10.60	"	
CRASBERGU Dominique	8.9.62	"	
DENISSOV Robert	8.5.55	DENISSOV Eugène	34.594
DURBAN Claude	15.10.52	DURBAN Roger	37.416
DURBAN Jean Pierre	22.3.57	"	
DURBAN Marie Noëlle	11.11.60	"	
DUTANBY Jean Marie	1.3.53	Vve DUTANBY	
DUTANBY Joseph	19.10.55	"	37.375
DUTANBY Alice	22.6.57	"	
FORGET Simon	3.4.54	FORGET Arne	
FORGET Marie Rose	25.5.56	"	21.860
FORGET Jeanne	27.8.57	"	
VO AINH NGUYEN	3.8.58	"	
FORGET Marie Florence	28.4.60	"	
FORGET André	15.6.63	"	21.226
GASTON Félix	10.7.59	Mme GASTON Marie Gabrielle	
GASTON Marie France	23.3.50	"	21.649
HANNOTRAUX Marielle	6.2.54	Mme Vve HANNOTRAUX	
HANNOTRAUX Joëlle	21.12.55	"	
HELLMUTH Jean Pierre	14.4.53	HELLMUTH Gilberte	21.649
HELLMUTH Yolande	10.11.56	"	

Noms et Prénoms	Date de naissance	Nom du responsable de l'enfant	N° matricule allocations familiales
HOANG Stéphane	13. 6.60	HOANG THI THO	} 22.180
DEVILLARD Solange	29. 9.55	"	
SERRA Serge	25.12.52	"	} 23-373
ISMAEL Nadine	13.10.57	ISMAEL Djama Sougal	
ISMAEL AQUA	11. 8.56	"	} 21.157
ISNARD Jean Pierre	23. 2.57	ISNARD Paul	
ISNARD Chantal	2. 2.59	"	
ISNARD Patricia	15. 8.60	"	
ISNARD Nylène	23. 8.63	"	
KASPARIAN Françoise	21. 8.55	KASPARIAN A ₂ tin	} 21.158
KASPARIAN Odette	15. 4.58	"	
KUTER Marc	7.10.53	KUTER Georges	} 21.161
KUTER Simone	27. 6.56	"	
KUTER Jean Paul	27. 6.56	"	
KUTER Denise	15. 5.57	"	
KUTER Michel	7. 5.58	"	
KUTER Monique	29. 5.59	"	
KUTER Angèle	8. 2.62	"	
LECAS Madeleine	5.10.54	LECAS Julie	
LOMET Michel	10. 9.57	LOMET Henri	
LOMET Marcel	30. 3.60	"	
LOMET René	8.10.53	"	} 21.926
MAILLE Raymond	21. 9.55	MAILLE Suzanne	
MAILLE Alain	30. 9.56	"	} 339.621.03
MANGEL Jean	10.10.56	MANGEL Antoine	
MANGEL Jacques	11. 6.58	"	} 33.492
NGUYEN Sophie	17.10.63	NGUYEN THI TUAN	
<i>GILLOT ALIC</i> NGUYEN VAN TU Suzanne	13.5.56 1.11.54	NGUYEN VAN TU Jacques	
NGUYEN VAN TU Patrick	24. 1.57	"	} 21.366
SEUSSE Francis	13. 4.60	SEUSSE Louis	
SEUSSE Michel	7. 8.58	SEUSSE Louis	} 30.256
TRUONG MINH TAO Brigitte	11. 5.58	TRUONG MINH TAO Gilbert	
TRUONG MINH TAO Roger	18.11.59	"	} 25.734
TRUONG MINH TAO Denise	16. 6.61	"	
TRUONG MINH TAO Frédéric	26. 6.62	"	

Noms et Prénoms	Date de naissance	Nom du Responsable de l'enfant	N° matricule allocations familiales
TO VAN TRANG Jacques	8. 5. 54	Mme TO VAN TRANG	33.694
TO VAN TRANG Gaston	10. 4. 59	"	
TO VAN TRANG André	4. 9. 62	"	
MANIGEAN Jacqueline	16. 3. 58	M ^{me} V ^e GAGNERON	- pas d'allocation familiales
GAGNERON Yveline	28. 7. 60	M ^{me} GAGNERON Pierre	33.488
MERLET Yolande	28. 7. 54	M ^{me} MERLET	21.927
Bernard	3. 9. 55	-	
Thérèse	16. 11. 56	-	
Luc	3. 1. 59	-	

75 enfants dont 8 de moins de 5 ans.

Le Maire de la Cité d'Accueil

Le Directeur

TURSAN M.

Alfred Jean
 Alfred Anne
 Bayard Maurice
 Bé Jeanine
 Bé Daniel
 Bé Isabelle
 Bé Michèle
 Bé Eric
 Bé Angèle
 Bey Michel enfant de M^{me} MUTOZ
 Brette Christiane
 Brette Gilbert
 Beluimou Sylvie
 Immaël Jean
 Immaël Albert
 Mahari bat cha Jacques

Louis Henri
 Louis René
 Louis Marie Thérèse
 Simouretty Lambert
 Simouretty Roger
 Simouretty Emma
 Tran Van Tam Denise
 Saunier Georges
 Berger Brigitte (petite fille de ISMAËL)

TOTAL = ~~100~~ enfants

I N F O R M A T I O N

Les parents des enfants inscrits pour le Centre Aéré de STE LIVRADE sont informés que ce Centre sera ouvert à partir du LUNDI 12 JUILLET 1965.

Le transport des enfants sera assuré par la camionnette du Centre.

Rendez-vous tous les jours à 8 h 30 sous le marché couvert où la camionnette prendra les enfants.

Ste-Livrade le 8 Juillet 1965

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil.

- | | |
|-----------------|-------------------|
| - BAYARD | |
| - BOUQUET | |
| - CAZES | |
| - COURSIER | - ISNARD |
| - CRASBERCU | - KASPARIAN |
| - DENISSOV | - KUTER |
| - DURBAN | - LECAS |
| - DUTAMBY | - LOMET |
| - FORGET | - MAILLE |
| - GASTON | - MANGEL |
| - HANNOTEAUX | - NGUYEN THI TUAN |
| - HELLMUTH | - NGUYEN VAN TU |
| - HOANG THI THO | - SEUSSE |
| - ISMAEL | - TRUONG MINH TAO |
| - MERLET | - TO VAN TRANG |



M. TURSAN.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

 V I S

Mesdames et Messieurs les chefs de famille sont avisés
qu'une séance d'information concernant le Centre Aéré de STE LIVRADE
ouvert aux jeunes enfants pendant les vacances scolaires aura lieu :

MERCREDI 30 JUIN 1965 à 20 h 30

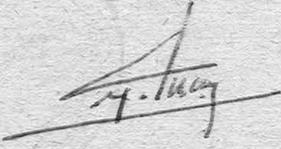
au FOYER DE LA CITE D'ACCUEIL

Monsieur de CACQUERAY Conseiller Général et Maire de Ste-Livrade
présidera cette réunion en compagnie de Monsieur BERTHOU, responsable
du Centre Aéré et de Madame MATHIEU notre Assistante Sociale.

Dans votre intérêt et celui de vos enfants, il vous est
expressément demandé de bien vouloir y assister.

Ste-Livrade le 15 J^uin 1965

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil


M. TURSAN.

III.3.4. Suivi des jeunes

Colonies de vacances, aide :
+ demandes de certificats

correspondance

(boite 61)

1962-1967

(15 pièces)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
D'INDOCHINE

CENTRE D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-ET-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Ste-LIVRADE, le 10 juillet 1962 196

Madame DELSOL
Assistante Sociale
à

Monsieur l'Aumonier VIRY
Paroisse St-Hilaire
AGEN

Monsieur l'Aumonier,

J'ai bien reçu votre lettre concernant
M. MODESTE ; je vais m'en occuper très vite.

Je me permets de vous joindre les documents
concernant les colonies de vacances
des Jeunes Jeannettes.

J'ignore l'adresse de Melle RAFFARD,
Jeune, et je vous prie de lui faire parvenir
ces papiers si cela vous est possible.

Je vous remercie d'avance et je vous
prie de croire à mon respectueux dévouement.

F. DELSOL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
D'INDOCHINE

CENTRE D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-ET-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Ste-LIVRADE, le 19 septembre 1962

Fédération des Oeuvres
Laïques
8, boulevard Carnot
AGEN

Madame,

Je vous retourne une lettre
que nous avons reçue de M. le Direc-
teur de la colonie de LIT-et-MIXE
concernant les sommes dues par

HELLMUTH
et SINNOURETTY

Je vous joins une mandat de
NF 600.

En effet, M. SINNOURETTY me si-
gnales qu'il a adressé pendant le sé-
jour en colonie des enfants un mandat
de NF 500 destiné à couvrir ces menus
frais (je vous joins le talon de ce
mandat) ; il ne lui reste donc à four-
nir que la somme de NF 0,90 à laquelle
nous ajoutons la somme de NF 5,10 due
par les enfants HELLMUTH.

Veillez croire, Madame, à l'as-
surance de mes salutations bien dé-
vouées.

L'Assistante Sociale
de la Cité d'Accueil :

F. DELSOL

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
D'INDOCHINE

CENTRE D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-ET-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Madame DELSOL

au

Père VIRY
Paroisse St Hilaire
AGEN

Mon Père;

Je me permets de vous adresser un petit mot au sujet des colonies de vacances de nos jeunes guides.

Plusieurs familles ont reçu un chèque de la Jeunesse et des Sports qui correspond à la bourse accordée par cet organisme.

Je pense donc que Melle RAFFARD pourrait me communiquer les sommes qui sont dûes par les familles et ainsi être remboursée plus rapidement.

Pouvez-vous prendre contact avec elle et lui expliquer la chose.

Je vous en remercie à l'avance et vous prie de croire en tout mon respect.

F.DELSOL.

1er Mars 1963

L'Assistante Sociale
de la Cité d'Accueil

à

FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES
Economat
177, Bd Carnot
A G E N

Madame,

Je vous adresse, ci-joint, un mandat-lettre correspondant au paiement des sommes dues par

Madame FRECHE (enfants ABEL ET RAYMOND)	frs 72,50
Madame WUVE (enfant MARIE-JEANNE)	frs 46,30
Soit	<u>frs 118,90</u>

Par ailleurs, je vous serais reconnaissante de bien vouloir demander au Service qui s'occupe des inscriptions colonies de vacances de bien vouloir adresser, cette année encore, les dossiers ainsi que les demandes de bourses, la documentation au Service Social du Centre d'Accueil et non, dans les écoles, comme ils ont coutume de le faire dans les autres communes.

En effet, Mon Service s'occupe entièrement, comme vous le savez, des problèmes des colonies de vacances.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations dévouées.

L'Assistante Sociale :

F. DELSOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE BORDEAUX
INSPECTION PRINCIPALE
DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
1 & 3, Rue de Roquetaure, 1 & 3
BORDEAUX
Téléphone 52.44.75 (2 lignes)

BORDEAUX, le 22 Avril 1963

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'A.R.OE.V.E.T.

~~Le Recteur~~

de l'Académie de Bordeaux

à

Référence à rappeler: SS/CC

Section: A.R.OE.V.E.T.

N° I29/63

Madame l'Assistante Sociale
Cité d'Accueil

SAINTE LIVRADE
(Lot & Garonne)

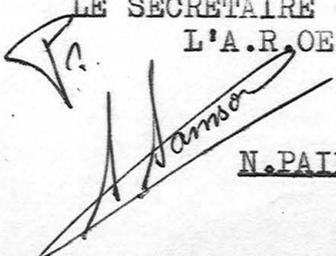
Madame,

En réponse à votre lettre du 11 Avril 1963, je vous prie de trouver ci-joint une première circulaire, adressée aux divers établissements donnant quelques renseignements, ainsi que la liste des colonies de vacances organisées par l'A.R.OE.V.E.T. en 1963.

Les dossiers d'inscription et les instructions complémentaires vous seront envoyés incessamment.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

LE SECRETAIRE GENERAL DE
L'A.R.OE.V.E.T.


N. PAILLOU

P.J : 2

ACADEMIE DE BORDEAUX

INSPECTION PRINCIPALE DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

1, rue de Roquelaure
BORDEAUX

Bordeaux, le 10 Avril 1963

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Secrétariat Général de l'A.R.OE.V.E.T. est transféré, depuis le Lundi 8 AVRIL 1963, au Rectorat de l'Académie de BORDEAUX - 1, rue de Roquelaure (2ème étage).

Le courrier devra être adressé à :

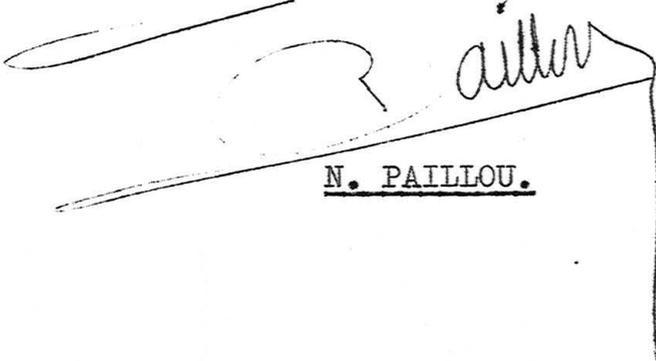
- A.R.OE.V.E.T. -

RECTORAT de l'Académie de BORDEAUX
1, rue de Roquelaure - BORDEAUX.

Par ailleurs, je vous signale que l'A.R.OE.V.E.T. conservera son numéro de téléphone personnel : 92.73.38 BX. Toutefois, en attendant que le transfert de la ligne soit effectué, vous voudrez bien appeler le service de l'A.R.OE.V.E.T. sur la ligne du Rectorat : 52.44.75 BX.

Je ne manquerai pas de vous fixer par une prochaine circulaire la date à partir de laquelle vous pourrez appeler l'A.R.OE.V.E.T. sur le numéro 92.73.38.

LE SECRETAIRE GENERAL DE
l'A.R.OE.V.E.T.,


N. PAILLOU.

SERVICE D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE ET FRANÇAIS MUSULMANS

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Monsieur le Chef de Service
"Bourses Colonies vacances"
Cité Administrative
AGEN

Monsieur le Chef de Service,

Je vous prie de trouver, ci-joint,
la demande de bourse dûment renseignée concernant
les enfants

LUONG NHU TRUAT DANIEL et J-MARIE

ainsi qu'une autre demande de bourse pour l'en-
fant HELLMUTH ROGER ; j'espère qu'il est encore ~~xx~~
possible de prendre en considération cette demande
de bourse car il serait très profitable à cet
enfant de partir en colonie ; je n'avais pu
décider la maman avant ce jour pour le laisser
partir.

Je vous remercie d'avance et vous
prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service,
l'assurance de mes salutations dévouées.

L'Assistante Sociale :

6 avril 6,

INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT ET GARONNE
Service Départemental de la Jeunesse et
des Sports
Cité Administrative
A G E N

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, les demandes
d'Allocation-Vacances concernant les familles :

LE VAN RA pour les enfants ANDRE-SUZANNE-AUGINE
NGUYEN THI QUY pour les enfants MARIANI FRANCOISE - VAYSSETTE FRANCOIS
NGUYEN THI QUY BRIGITTE
PHILIPPE pour les enfants PAUL-FREDERIC-ROSETTE-ELISABETH
NICOLAS Emma pour les enfants MARGUERITE - MICHEL
QUACH KIM LOAN pour l'enfant ~~XXXXXXXXXX~~ MARYLINE
TRUONG MINH TAO pour les enfants FRANCINE-CAMILLE-ROLAND
FORGET pour les enfants SIMON-MARIE-ROSE
KUTER pour l'enfant SIMONE
CLOSONT pour l'enfant JEAN-PIERRE
BELMIMOUN pour les enfants ANDRE-PIERRE-GERARD
AROKION pour les enfants BRIGITTE - GINETTE
SIMNCOURETTY pour les enfants RAOUL - MARIE
MOHAMED YOUSOUF pour l'enfant ELISE
CARMAGNOLAS pour l'enfant LUCIENNE
BALLOUX pour les enfants LOUISE - CLAIRE
GAZE pour les enfants FRANCOIS et JEAN-PAUL
WEISS pour l'enfant Christian.

dévoués : Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments
:

LE SERVICE SOCIAL.

4 août 1967

Madame MATHIEU
Assistante Sociale

à

Madame DESPOUY
Assistante Sociale Chef
Caisse d'Allocations Familiales
113, rue Montesquieu
47 - A G E N

Chère Madame,

Le Centre Aéré de Casseneuil-Ste-Livrade ayant ouvert ses portes avec un certain retard, je me permets de vous adresser les demandes de prise en charge (Centre aéré) pour les enfants du Centre d'Accueil de Ste-Livrade, comme je vous en avais parlé lors de notre soirée de mercredi dernier.

Merci encore.

Croyez, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments
les meilleurs et bien dévoués.

Y. MATHIEU

P.S. : Ci-joint, également, le certificat médical demandé concernant le cas de la famille FANTON D'ANDON dont je vous ai parlé au téléphone.

19 avril 1967

Monsieur LE DIRECTEUR
F.O.L.

8 bis, boulevard Carnot
47 - A G E N

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les noms des enfants qui participeront, cette année, aux colonies de vacances :

✕ FORGET Jeanne
✕ FORGET Marie-Claire
TRUONG MINH TAO Francine
TRUONG MINH TAO Brigitte
TRUONG MINH TAO Roland
TRUONG MINH TAO Roger
MANGEL Jean
MANGEL Jacques
SINNOURETTY Louise
✕ SINNOURETTY Colette
BALLOUX Claude
NICOLAS Roger
NICOLAS Michel
✕ ALLARD Jean-Numa
✕ ALLARD Jean-Baptiste
✕ ALLARD Jean-Jacques
ALLARD Rolande
MORICHON
✕ QUACH KIM LOAN Michel
✕ QUACH KIM LOAN Chanceline

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir les pièces nécessaires à remplir avant le départ des enfants précités qui partiront tous au premier convoi.

Avec nos remerciements,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le Service Social,

SERVICE D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE ET FRANÇAIS MUSULMANS

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Monsieur le Chef De Service
Jeunesse et Sports
Service Colonies de Vacances
CITE ADMINISTRATIVE-AGEN

Monsieur,

Il a été aux familles du Centre d'accueil dont les enfants étaient partis en colonie de vacances un certificat de présence dans la colonie

M. PAGIS me signale, par courrier du 4 Ct que les certificats de présence ont été adressés directement à votre Service, pour les enfants partis avec la F.O.L.

Je vous adresse, ci-joint, un certificat de présence en colonie de vacances pour les enfants partis avec le FOYER DE LA MISERICORDIE DE VILLENEUVE/LOT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations dévouées.

Pr Le Directeur,
LE SERVICE SOCIAL :

FÉDÉRATION
DES
ŒUVRES LAÏQUES
DE LOT-ET-GARONNE

Reconnue d'utilité publique
(Décret du 14 Avril 1953)

8 bis, Boulevard Carnot

AGEN

BOITE POSTALE 113

TÉLÉPHONE 11.19

C. C. P. 1282.37 Bordeaux

Agen, le 4 Octobre 1963

M. A. Fournier
Sainte Lysade

Messieurs,

En réponse à votre lettre
du 3/10/63 - j'ai l'avantage de
vous signaler que nous avons fait
parvenir les certificats de présence
directement au Service de la jeunesse
et des Sports.

Veuillez agréer, mes salutations
distinguées

RF
Fagnis

SERVICE D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE ET FRANÇAIS MUSULMANS

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Madame la Supérieure
Miséricorde
VILLENEUVE/LOT

Madame la Supérieure,

Je vous serais reconnaissante
de bien vouloir me faire parvenir une attestation
de présence en colonie de vacances pour les
enfants du C.A.R.I.

Ces attestations me sont récla-
mées par le Service de la Jeunesse et des Sports.

Je vous remercie d'avance et
vous prie d'agréer, Madame la Supérieure, l'assu-
rance de mes salutations dévouées.

LE SERVICE SOCIAL :

SERVICE D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE ET FRANÇAIS MUSULMANS

CITÉ D'ACCUEIL
DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAIQUES
8 bis, boulevard Carnot
A G E N

Monsieur,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire parvenir un certificat de présence en colonie de vacances pour les enfants du C.A.R.I.

Ce certificat de présence en colonie nous est réclamée par le Service de la Jeunesse et des Sports.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations dévouées.

LE SERVICE SOCIAL :



Château d'Angais

CENTRE de TRAITEMENT et de CONVALESCENCE

RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU, CARDIOPATHIES, NÉPHRITES

ANGAIS près Pau . (B.-P.)

Tél. 18 Bocil-Bezing

R. C. Pau 62 A 64

Angais, le 2.10.1965

Chère Mademoiselle

Un petit mot pour accompagner

les bagages des enfants!

Ces bagages ont été expédiés

par le Car, arrivant la liaison Pau.

AGEN. Veuillez donc ne récupérer les bagages

à la gare routière d'Agen - j'en ai prise.

utiliser ce mode d'expédition qui a pour

avis était le plus rapide. Les bagages

ont accompagné, par chemin de fer et

en petite vitesse, un délai de trois jours

était nécessaire. Question plus sérieuse - Il

manque à cet envoi, la valeur des

Journal de l'Anglais

enfants. L'AMNOTE AUX. Cette dernière et
paraît. il reste aux Baux. Bonne. Je m'en
occupe et j'attends des explications là
dessus.

Pour conclure, votre mise en place d'été,
j'ajoute que je n'ai plus l'intention
de collaborer avec cet organisme.
L'organisation est déplorable. (faisons appel
à toutes nos démarches) et pour terminer
il faut se fâcher pour des raisons égoïstes.
J'ai bien peur qu'elle ne soit perdue.
Je pense que vous venez Rosy, au cours
de ces quatre jours à St Leger. Peut-être
aussi, allez vous nous en faire quelques
enfants cet hiver?

Bientôt de vos nouvelles et ce fut,
chère mademoiselle, à moi. Bon courage.

Mananne

CARRIÈRE

de Mananne